

COMPTES PUBLICS 2014-2015

Section I

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS et INDICATEURS FINANCIERS



**Northwest
Territories**

**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

SECTION I

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

M. J. Michael Miltenberger

Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



M. GEORGE L. TUCCARO COMMISSAIRE DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 27 à 31 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.R.C. 1985, ch. N-27, et les articles 72 à 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.TNO 1988, ch. F-4, de l'exercice terminé le 31 mars 2015.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.M. Miltenberger".

J. Michael Miltenberger

Le 18 novembre 2015

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Table des matières	Page
SECTION I	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE	7
RAPPORT DE L'AUDITEUR	9
État consolidé de la situation financière	11
État consolidé de la variation de la dette nette	12
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	13
État consolidé des flux de trésorerie	14
Notes afférentes aux états financiers consolidés	15
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	50
Tableau B – Tableau consolidé des informations par secteur	51

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* et ses règlements, la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements ainsi qu'aux pouvoirs expressément décrits à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 18 novembre 2015
Edmonton, Canada



RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, tout comme l'information financière qui s'y rapporte contenue dans les comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables du Canada pour le secteur public. Là où ces principes permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et avis pour produire les états financiers consolidés.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le vérificateur général du Canada effectue chaque année un audit des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la variation de la dette financière nette, des résultats des activités et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice, conformément aux principes comptables du Canada pour le secteur public. Au cours de son audit, le vérificateur général examine également les opérations dont il a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans les états financiers consolidés.

Bill Merklinger, CPA, CMA
Contrôleur général

Le 18 novembre
2015

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (<i>note 4</i>)	77 835	62 924
Placements de portefeuille (<i>note 5</i>)	108 165	89 174
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 14</i>)	44 279	28 154
Créances (<i>note 7</i>)	150 755	68 304
Stocks destinés à la revente (<i>note 8</i>)	29 474	32 548
Prêts (<i>note 9</i>)	79 845	61 141
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (<i>notes 3(a) et 10</i>)		115 790
	490 353	458 035
Passifs		
Prêts à court terme (<i>note 11</i>)	252 974	144 909
Créditeurs et charges à payer (<i>note 12</i>)	359 464	267 282
Produit constaté d'avance (<i>note 13</i>)	23 427	29 910
Somme à payer au gouvernement du Canada (<i>note 14</i>)	118 469	100 832
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 15</i>)	22 579	3 181
Dette à long terme (<i>note 16</i>)	376 759	194 984
Passif au titre des régimes de retraite (<i>note 17</i>)	26 320	25 652
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés (<i>note 18</i>)	87 820	55 165
	1 267 812	821 915
Dette nette	(777 459)	(363 880)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	2 645 528	2 138 614
Stocks détenus pour utilisation (<i>note 8</i>)	15 117	5 463
Charges payées d'avance	6 784	5 341
	2 667 429	2 149 418
Excédent accumulé	1 889 970	1 785 538

Engagements et éventualités (*notes 20 et 21*)

Approuvé par :

J. Michael Miltenberger
Ministre des Finances

Bill Merklinger CPA,
CMA Contrôleur général

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015 Budget \$	2015 Réel \$	2014 Réel \$
Dette nette au début de l'exercice	(363 880)	(363 880)	(338 066)
Ajustement de la dette nette suivant la consolidation de la Société d'hydro des TNO, au début de l'exercice (<i>note 3(a)</i>)	-	(333 812)	-
Immobilisations corporelles	-	(9 000)	-
Stocks détenus pour utilisation	-	(1 052)	-
Dette nette ajustée, au début de l'exercice	(363 880)	(707 744)	(338 066)
Éléments ayant un effet sur la dette nette :			
Excédent de l'exercice	205 790	104 432	84 566
Acquisition d'immobilisations corporelles	(262 976)	(285 923)	(205 892)
Amortissement des immobilisations corporelles	116 225	110 186	92 151
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(559)	-
Produits de vente d'immobilisations corporelles	-	1 762	2 478
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 432	-
	(146 751)	(173 102)	(111 263)
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	-	(654)	(113)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	(391)	996
	-	(1 045)	883
Diminution (augmentation) de la dette nette	59 039	(69 715)	(25 814)
Dette nette à la fin de l'exercice	(304 841)	(777 459)	(363 880)

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015 Budget \$	2015 Réel \$	2014 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada (<i>note 2(l)</i>)	1 208 840	1 208 840	1 121 244
Paiements de transfert (<i>note 22</i>)	184 651	233 603	154 420
	1 393 491	1 442 443	1 275 664
Impôts et taxes et revenus généraux			
Impôts des sociétés et des particuliers (<i>note 22</i>)	157 981	142 083	170 706
Autres impôts et taxes (<i>note 22</i>)	122 287	117 967	117 277
Revenus généraux (<i>note 22</i>)	199 659	141 615	67 487
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	2 315	4 516	3 471
Ventes	168 474	141 324	93 153
Recouvrements	12 385	35 485	41 151
	663 101	582 990	493 245
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	6 815	7 156
	2 059 592	2 032 248	1 776 065
Charges (tableau B)			
Environnement et développement économique	160 883	206 070	138 427
Infrastructures	533 435	511 427	392 205
Éducation	331 205	351 580	335 317
Santé, services sociaux et logement	497 117	519 864	524 076
Justice	124 955	124 007	118 868
Administration générale	186 793	194 483	168 739
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	19 414	20 385	19 100
	1 853 802	1 927 816	1 696 732
Excédent de fonctionnement de l'exercice	205 790	104 432	79 333
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des TNO (<i>notes 3(a) et 10</i>)	-	-	5 233
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(60 025)	(69 661)	(60 439)
Recouvrements	60 025	69 661	60 439
Excédent de l'exercice	205 790	104 432	84 566
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 785 538	1 785 538	1 700 972
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 991 328	1 889 970	1 785 538

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	\$	\$
Excédent de l'exercice*	104 432	84 566
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation des provisions pour moins-value	(8 746)	(225)
Pertes sur immobilisations corporelles	873	-
Amortissement	110 186	92 151
Ajustements liés à la conversion de la Société d'hydro des TNO aux NCSP	(4 181)	-
Actifs apportés	(6 890)	-
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des TNO	-	(5 233)
	195 674	171 259
Variation des actifs et passifs hors trésorerie :		
Somme à payer au gouvernement du Canada	1 512	(22 243)
Augmentation des créances	(74 773)	(7 318)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	3 074	(590)
Augmentation des créditeurs	74 602	43 117
Diminution des produits constatés d'avance	(6 483)	(13 413)
Augmentation des retraites	668	124
Augmentation des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés	29 060	1 421
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	(654)	(113)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(391)	996
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	222 289	173 240
Activités d'investissement		
Cession de placements de portefeuille	75 575	57 306
Acquisition de placements de portefeuille	(87 372)	(73 965)
Remboursements de prêts	12 599	9 806
Décaissements de prêts	(11 120)	(9 261)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(10 318)	(16 114)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(283 466)	(205 892)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 762	2 478
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(281 704)	(203 414)
Activités de financement		
Produits nets liés aux (remboursements de) produits de financement à court terme	90 177	39 947
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(1 716)	(1 150)
Remboursement de produits de financement à long terme	(4 974)	(46)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	83 487	38 751
Augmentation (diminution) de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie	13 754	(7 537)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	62 924	70 461
Ajustement de la trésorerie suivant la consolidation de la Société d'hydro des TNO, au début de l'exercice (<i>note 3(a)</i>)	1 157	-
Ajustement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au début de l'exercice	64 081	70 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice**	77 835	62 924

* Total des intérêts payés pendant l'exercice : 22 390 \$ (7 676 \$ en 2014)

** La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des placements à court terme.

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

(a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins que la loi ne le stipule autrement.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes qui sont compris dans le périmètre comptable du GTNO, la façon dont ils sont pris en compte dans les états financiers consolidés et la loi habilitante de chacun.

Organismes publics entièrement consolidés :

Loi sur l'éducation

- Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta
- Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest
- Conseil scolaire de division du Deh Cho
- Administration scolaire de district de Dettaah
- Administration scolaire de district de Ndilo
- Conseil scolaire de division du Sahtu
- Conseil scolaire de division du Slave Sud
- Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife
- Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

- Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

- Administration des services de santé et des services sociaux de la région de Beaufort-Delta
- Administration des services de santé et des services sociaux du Deh Cho
- Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith
- Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River
- Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu
- Administration de santé territoriale Stanton
- Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

Loi sur l'Agence de services communautaires tlicho

- Agence de services communautaires tlicho

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

- Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

- Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

- Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés

- Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest
- Arctic Energy Alliance

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

- Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur le fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

- Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

- Office inuvialuit des eaux

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

- Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (Société d'hydro des TNO) (*note 3(a)*)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 3 mars 2015 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du gouvernement, tandis que les actifs en fiducie administrés par le gouvernement pour le compte de tiers (*note 19*) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du gouvernement qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits pour les dépenses non définies et permanentes.

(b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

(a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables du Canada pour le secteur public oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de préparer les états financiers, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent les avantages sociaux futurs, le passif environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions se rapportant aux créances douteuses, les provisions pour moins-value pour les prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

(c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

(d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent essentiellement les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks détenus pour utilisation par la Société d'hydro des TNO comprennent des matériaux et fournitures, des lubrifiants, des pièces de rechange essentielles et du carburant. Ils sont comptabilisés au coût à l'aide de la méthode du prix moyen pondéré. Les autres éléments de stocks détenus pour utilisation (notamment les matériaux de construction et les fournitures, y compris pour les hôpitaux) sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net. La comptabilisation de toute baisse de valeur mène à une diminution de la valeur de réalisation nette.

(e) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin de rendre compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Les dépréciations sont comptabilisées lorsque les prêts sont considérés comme irréalisables ou irrécouvrables. Les recouvrements sont enregistrés lorsque les prêts déjà dépréciés sont recouvrés subséquemment. Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré.

(f) Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont comptabilisés comme actifs par le GTNO, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services publics au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant au GTNO de s'acquitter de ses obligations financières, à moins qu'ils ne soient vendus.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(g) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et des autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif converti rétroactivement pour obtenir la valeur à la date de l'achat. Les coûts incluent les services contractuels, les matériaux et fournitures, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects imputables et l'intérêt directement imputable. La capitalisation des intérêts cesse lorsqu'aucune construction ni aucun développement n'ont lieu ou lorsqu'un actif en immobilisation corporelle est prêt à être utilisé dans la production de biens ou la prestation de services. À partir du moment où elles entrent en service, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrain	Aucun amortissement
Routes et ponts	75 ans ou moins
Pistes d'atterrissement et aires de trafic	40 ans ou moins
Bâtiments	40 ans ou moins
Traversiers	25 ans ou moins
Aqueducs et égouts	15 à 25 ans
Ordinateurs centraux et logiciels	5 à 10 ans
Équipement mobile et lourd	7 à 15 ans
Grand équipement	5 à 15 ans
Équipement médical	5 à 15 ans
Société d'hydro des TNO	
Centrales électriques	15 à 100 ans
Réseaux de transport et de distribution	20 à 65 ans
Entrepôt, équipement, véhicules et installations générales	8 à 100 ans
Équipement du GNL et de la Société d'hydro lié à des contrats de location-acquisition	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus l'option de renouvellement

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée à intervalles périodiques et modifiée au besoin, sur une base prospective. La portion non encore amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, quand il est possible de démontrer clairement la pertinence d'un tel changement.

Les dépréciations et les radiations des immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de situation ou d'utilisation importants surviennent et indiquent que l'actif ne contribue plus au programme ou à la prestation de service au niveau prévu auparavant. On comptabilise une dépréciation lorsque la réduction de la valeur de l'actif peut être mesurée objectivement. On comptabilise une radiation lorsque l'actif est détruit, volé, perdu ou obsolète pour le GTNO.

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties jusqu'à ce qu'elles soient mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles, excluant certains frais accessoires. La valeur actualisée est déterminée au moyen du taux implicite le plus bas ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les terres domaniales ou territoriales ne sont pas comptabilisés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(h) Retraite et autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du GTNO au titre du Régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations ou que les hypothèses actuarielles changent, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle estimative des années de service des cotisants. La comptabilisation des gains et pertes actuariels commence lors de l'exercice suivant la date de prise d'effet des évaluations actuarielles connexes. En outre, la comptabilisation immédiate de gains et pertes actuariels nets non comptabilisés peut être demandée lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ à la retraite ou de déménagement. Les employés admissibles peuvent accéder à des indemnités en fonction de leurs années de service, jusqu'à un maximum établi selon leurs conditions d'emploi. L'admissibilité est établie en tenant compte de divers facteurs, notamment le lieu et la date d'embauche, ainsi que la raison du départ. Ces indemnités sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, les indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Les congés rémunérés comprennent les congés de maladie, les congés spéciaux, les congés parentaux et les congés de maternité. Les droits cumulables non acquis relatifs aux congés de maladie ou aux congés spéciaux sont comptabilisés dans la période durant laquelle un employé fournit des services, alors qu'un congé de maternité ou parental est guidé par les événements et est comptabilisé dès que le congé commence. Une évaluation actuarielle du coût lié à ces indemnités a été effectuée à partir de données fournies par la direction et d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction.

(i) Engagements et éventualités

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels et à des projets d'immobilisations. Les obligations contractuelles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le passif éventuel du GTNO est constitué d'obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, l'éventualité est une information à fournir. Si la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être déterminée, l'éventualité est une information à fournir.

(j) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des résultats de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(k) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand cela est possible, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées quand les charges, dûment permises en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

(l) Subvention du gouvernement du Canada

La subvention du gouvernement du Canada est calculée comme la base de dépenses brutes. Celle-ci est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile, composée sur trois ans (avec un décalage de deux ans), de bases de revenus représentatifs, au taux de taxation national moyen. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales sont des variables utilisées pour déterminer la croissance de la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

Le 1^{er} avril 2014, le Canada a délégué la gestion et le contrôle des terres publiques, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest, au commissaire des TNO. L'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest fournit un cadre de gestion des terres, des ressources et des droits à l'égard des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest qui est coordonné et fondé sur la coopération et auquel participent les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le 1^{er} avril 2014, le Canada a rajusté la base de dépenses brutes liée à la subvention pour financer la continuité des programmes et des responsabilités transférés, à hauteur de 67,3 millions de dollars, ainsi que le prévoit la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada). Ainsi, le montant de 67,3 millions de dollars est inclus dans la base de dépenses brutes et croît au même rythme. Le ministère de l'Administration des terres a été créé le 1^{er} avril 2014 pour assurer la gestion et un contrôle public des terres publiques des TNO.

(m) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux paiements de transfert se produisent, pourvu que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés, que les conditions donnant lieu à un passif soient réunies et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Les transferts reçus avant que ces critères soient entièrement respectés sont comptabilisés comme des produits constatés d'avance. Un transfert reçu pour une immobilisation corporelle est enregistré lorsque cette dernière est mise en service.

(n) Impôts et taxes et revenus généraux, affectés et provenant de ressources

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, déduction faite des allègements fiscaux. L'impôt sur le revenu est calculé après déduction des allègements fiscaux, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle sera considérée comme un transfert effectué par l'entremise du système fiscal. Si une charge procure un avantage fiscal à un contribuable et qu'elle concerne le revenu, elle sera considérée comme un allègement fiscal et sera déduite des revenus fiscaux. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gouvernement du Canada verse chaque mois les impôts sur le revenu des particuliers durant l'exercice. Les versements mensuels concernant les impôts sur les bénéfices des sociétés se font pendant six mois à compter du mois de février. Ces versements se basent sur des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les méthodes du report d'impôt des années antérieures seront maintenues et qu'elles pourront être modifiées dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

cotisation sont définitivement établis.

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

(n) Impôts et taxes et revenus généraux, affectés et provenant de ressources (suite)

Les revenus tirés de ressources sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent tout revenu rattaché au minerai, à une carrière, au pétrole, au gaz ou à l'eau, comme le stipule l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest. Les revenus issus de l'exploitation du minerai ou d'une carrière sont perçus en vertu de la *Loi sur les terres des Territoires du Nord-Ouest*. Les revenus issus de l'exploitation de l'eau sont perçus en vertu de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*. Enfin, les revenus issus du pétrole et du gaz sont perçus en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*. Le GTNO a droit à 50 % des revenus tirés de ressources perçus (correspondant à l'avantage fiscal net), jusqu'à concurrence d'un maximum basé sur un pourcentage de la base de dépenses brutes. Le gouvernement du Canada prélevera sa part des revenus perçus par le GTNO (le montant qui reste) à même la subvention (*note 2(l)*) qui lui est accordée, deux ans plus tard. Le GTNO s'est engagé à partager 25 % de l'avantage fiscal net avec les gouvernements autochtones signataires de l'entente de transfert de responsabilités.

Les taxes sur le carburant et les combustibles, les taxes sur le tabac, les cotisations sociales et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier* respectivement. Les revenus provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des perceuteurs. Les cotisations sociales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les revenus provenant des cotisations sociales de l'exercice précédent. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de nouvelles cotisations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Les revenus tirés de la vente d'électricité et du renchérissement du carburant sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés à partir de relevés de compteurs cycliques. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Certains ajouts aux immobilisations corporelles de la Société d'hydro des TNO sont possibles grâce aux contributions en espèces de clients. Cette contribution est comptabilisée comme un revenu, une fois que toutes les restrictions ou clauses externes imposées par une entente avec la partie externe concernant les contributions ont été respectées, généralement lorsque les ressources sont utilisées aux fins prévues.

(o) Charges

Les subventions et contributions sont comptabilisées si elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les subventions et contributions comprennent les paiements de transfert effectués par l'entremise de programmes destinés aux particuliers, et qui constituent des transferts de fonds importants vers les collectivités dans le cadre des ententes de financement entre les collectivités et le gouvernement. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, le soutien du revenu et le supplément de revenu. Les prestations d'aide sont fondées sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi. D'autres paiements de transfert sont versés pour mener des recherches, créer de nouveaux emplois par l'entremise du soutien à la formation et promouvoir les activités en matière d'éducation, de santé et de culture. Entrent également dans cette catégorie les charges d'autres entités consolidées et d'autres paiements divers. En vertu de la *Loi sur l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest*, une part des revenus tirés des ressources seront transférés aux parties autochtones signataires de l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest, soit 25 % de l'avantage fiscal net réalisé par le gouvernement (*note 2(n)*). Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(p) Passif environnemental

Le passif environnemental résulte de sites contaminés, qui le sont en raison de l'introduction dans le sol, l'air ou l'eau d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant dans une proportion qui dépasse la norme environnementale. Un passif relatif à l'assainissement des sites contaminés est constaté quand tous les critères suivants sont observés : la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en assume la responsabilité, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Ce passif reflète la meilleure estimation du gouvernement quant au montant requis pour rétablir un site à la norme minimale actuelle afin qu'il puisse être utilisé aux mêmes fins qu'avant la contamination.

Le passif environnemental correspond aux coûts estimés relativement à la gestion et aux activités d'assainissement des sites contaminés, notamment les coûts liés à de futures évaluations de sites, à l'élaboration de plans d'action, aux ressources nécessaires à l'assainissement, aux installations d'épandage et à la surveillance. Tous les coûts relatifs à l'assainissement et à la supervision de sites ainsi qu'aux activités d'après-fermeture sont estimés et comptabilisés. Si aucune analyse indépendante n'est disponible, il convient d'utiliser une méthodologie pour estimer et enregistrer un passif lorsque la quantité de renseignements le permet. Il s'agit de se reporter aux coûts réels ou estimatifs associés à l'assainissement d'un site présentant une superficie et un degré de contamination comparables, dans un cas où le gouvernement est tenu de les assumer, formellement ou non. S'il est impossible de déterminer l'obligation du gouvernement quant à ces coûts, si on ne peut confirmer que des avantages économiques futurs seront abandonnés ou si aucune estimation raisonnable d'un montant ne peut être établie, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est enregistré. Les passifs environnementaux liés aux sites contaminés sont réévalués chaque année.

(q) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de la Société d'hydro des TNO correspondent aux meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs qui seront requis pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, dans la mesure où une estimation raisonnable peut être établie. L'obligation estimée de la Société d'hydro des TNO est enregistrée à titre de passif et à titre d'augmentation liée aux immobilisations corporelles. On augmente le passif annuellement pour tenir compte de l'écoulement du temps en calculant l'accroissement (l'intérêt) du passif selon le taux d'actualisation implicitement lié à l'évaluation initiale. Les variations du montant d'une obligation attribuables à des révisions de l'échéancier, des flux de trésorerie estimatifs non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle visée.

La Société d'hydro des TNO a reconnu des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernant certains actifs hydroélectriques, thermiques, de transport et de distribution, qu'elle s'attend à maintenir et à exploiter pour une durée indéterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé.

(r) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs qui dépassent les charges réelles sont présentés distinctement des autres revenus dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

(s) Information par secteurs

Le GTNO rend compte des secteurs conformément aux principes relatifs à ses activités avec des entités semblables. L'information par secteurs est présentée dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et de l'obligation de reddition des comptes qu'un groupe d'entités semblables a envers le GTNO. Il n'y a pas de répartitions importantes de produits ou de charges entre les secteurs.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative.

Les autres organismes publics au sein du périmètre comptable du GTNO font partie d'un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont une obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. D'autres organismes publics comptent aussi des organismes qui répondent directement d'un ministre responsable de leurs activités. Par exemple, des ministres sont assignés à l'exploitation de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest et de la Société d'hydro des TNO. Les organismes de ce secteur aident le GTNO à faire la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

(t) Modifications comptables à venir

Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers pour les exercices qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019 et au-delà. Les éléments rentrant dans le champ d'application de la norme sont mesurés dans une des deux catégories suivantes : juste valeur et coût ou coût après amortissement. L'évaluation de la juste valeur s'appliquera aux produits dérivés et aux placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. En outre, lorsque des groupes d'actifs ou de passifs financiers seront gérés selon leur juste valeur, ils pourront être comptabilisés à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût après amortissement. Les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur seront comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce que l'élément concerné soit décomptabilisé.

Autres nouvelles normes

Le GTNO sera tenu d'adopter au cours du même exercice les chapitres suivants : SP 2601 – Conversion des devises, SP 1201 – Présentation des états financiers et SP 3041 – Placements de portefeuille. Les organismes gouvernementaux appliquant les NCSP ont été tenus d'adopter ces normes à compter du 1^{er} avril 2012, ce qui n'a pas entraîné de répercussions importantes sur leurs états financiers consolidés.

Le CCSP a publié de nouvelles normes en mars 2015 sur les opérations entre apparentés (SP 2200 – Information relative aux apparentés et SP 3420 – Opérations interentités), ainsi que quatre nouvelles normes relatives aux Actifs (SP 3210), aux Actifs éventuels (SP 3320), aux Droits contractuels (SP 3380) et aux Opérations de restructuration (SP 3430) en juin 2015. Toutes ces nouvelles normes entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017, à l'exception de SP 3430 qui sera instaurée le 1^{er} avril 2018.

Le GTNO analysera l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

(a) Classement de la Société d'hydro des TNO

Le gouvernement des TNO est le seul actionnaire de la Société d'hydro des TNO, une société territoriale fournissant des services publics à la population des Territoire du Nord-Ouest. Au cours des dernières années, le gouvernement a octroyé des subventions importantes à la Société d'hydro des TNO en vue de contrer les hausses tarifaires. Il est prévu que des subventions supplémentaires seront éventuellement requises, d'où la dépendance économique à l'égard du GTNO ayant mené au reclassement de la société, qui passe de société d'État à autre organisme public (AOP) au sein des états financiers consolidés du gouvernement. En 2014 et antérieurement, la Société d'hydro des TNO, en tant que société d'État, était comptabilisée selon la méthode modifiée de la comptabilisation. Selon cette méthode, le GTNO n'inscrivait que ses placements dans la société, réduits par les dividendes reçus et redressés pour refléter les bénéfices ou les pertes annuels de la société, après l'élimination des gains et des pertes interorganisationnels non réalisés. À titre de société d'État, la Société d'hydro des TNO suivait les principes comptables généralement reconnus du Canada et ses comptes n'étaient pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. Au cours de l'exercice 2015, il a été établi que la Société d'hydro des TNO ne répondait plus à tous les critères définissant une société d'État. À compter du 1^{er} avril, les activités de la société sont entièrement consolidées pour être intégrées au périmètre comptable du gouvernement, sur une base prospective. Par conséquent, l'excédent annuel du GTNO et les Autres revenus généraux comptabilisés au 31 mars 2015 sont plus élevés de 4 181 \$. Des ajustements ont été apportés à la dette nette et aux soldes d'ouverture de la trésorerie de 343 864 \$ et de 1 157 \$, respectivement.

(b) Passif au titre des sites contaminés

Le 1^{er} avril 2014, le GTNO a appliqué le chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ce nouveau chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser, de calculer et de présenter un passif environnemental. Ces nouvelles normes obligent le GTNO à modifier sa politique de comptabilisation des passifs environnementaux. Auparavant, le passif environnemental reposait sur une estimation des coûts pour les activités d'évaluation et d'assainissement ultérieures, selon le stade de l'enquête. Suivant le changement normatif, le GTNO est tenu de comptabiliser un passif lié à l'assainissement des sites contaminés selon certains critères de comptabilisation. Cette modification comptable est appliquée de manière prospective et il résulte de son adoption un ajout à la note 12 Créditeurs et charges à payer, et une augmentation du montant total du passif lié à l'assainissement des sites contaminés de 6,9 millions de dollars.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIES

	2015	2014
	\$	\$
Trésorerie	77 835	56 723
Placements à court terme	-	6 201
	77 835	62 924

La trésorerie comprend les placements dans un portefeuille diversifié de titres à court terme de première qualité, productifs de revenus. Au 31 mars 2015, le portefeuille n'affiche aucun rendement sur les placements à court terme (1,08 % en 2014). Les catégories admissibles de titres, les catégories d'entités émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du GTNO en matière de placement. Tous les instruments, selon la catégorie de placement, sont cotés R-2 élevé ou plus par le DBRS. La diversification des placements s'effectue en limitant leur quote-part de l'ensemble du portefeuille, selon le type de placement, à un maximum de 10 % à 50 %. Il n'y a aucune concentration importante dans un seul placement. Au 31 mars 2015, il n'y a aucune durée moyenne des placements (30 jours en 2014).

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2015	2014
	\$	\$
Titres négociables (valeur de marché de 111 694 \$; 92 183 \$ en 2014)	107 491	89 108
Investissements divers	674	66
	108 165	89 174

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux sont compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements de portefeuille.

Actifs inscrits à des comptes spéciaux

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent certains critères d'admissibilité définis dans la *Loi*.

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- (a) financer la mise sur pied, l'exploitation et l'évaluation de programmes portant sur la réduction ou la récupération des déchets;
- (b) financer des programmes de sensibilisation du public au sujet de la réduction ou de la récupération des déchets;
- (c) financer des activités de recherche et de développement en matière de réduction ou de récupération des déchets;
- (d) financer l'élimination appropriée des matériaux désignés ou interdits qui constituent des déchets;
- (e) couvrir les dépenses reliées au travail du comité consultatif;
- (f) couvrir les autres dépenses relatives aux programmes, aux initiatives ou aux activités ayant trait à la réduction ou la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à satisfaire aux obligations découlant du Régime d'allocations de retraite supplémentaire et du Régime de pension supplémentaire de l'Assemblée législative (*note 17*). Le Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements détenus par des organismes publics énumérés à la note 1 a).

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* et de ses règlements, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. L'article 4(2) du Règlement sur le maintien de programmes, de projets et de services (le Règlement) précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. L'article 19(2) exige qu'un Fonds de capital-risque soit utilisé pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, l'article 18(2) stipule que la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue, conformément aux articles 18(6) et 19(5) du Règlement, de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque), respectivement. La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest continuera à déposer dans ces fonds de réserve un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

Les placements du fonds d'amortissement de la Société d'hydro des TNO sont détenus par un fiduciaire aux fins de remboursement de débentures. Les ententes prévoient des versements annuels pour permettre le remboursement de la dette à l'échéance. La politique relative aux placements du fonds d'amortissement de la Société d'hydro des TNO autorise uniquement les placements canadiens à revenu fixe assortis d'une notation financière de première qualité.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX (suite)

	2015 \$	2014 \$
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts*	45 000	40 000
Moins : Solde des prêts (<i>note 9</i>)	(40 632)	(39 502)
 Fonds réservés à de nouveaux prêts	 4 368	 498
 Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	 2 526	 1 971
 Placements de portefeuille d'allocations supplémentaires de retraite des députés de l'Assemblée législative :		
Titres négociables (valeur de marché de 31 842 \$; 28 676 \$ en 2014)	26 484	25 227
Marché monétaire (coût approximatif à la valeur de marché)	1 267	604
Trésorerie et autres actifs (coût approximatif à la valeur de marché)	302	301
 28 053	 26 132	
 Société d'investissement et de développement des TNO :		
Fonds de capital-risque	4 170	4 065
Fonds de subvention	462	462
Fonds d'investissement	873	873
Fonds de réserve (capital-risque)	485	485
Fonds de réserve (investissements)	147	147
Fonds de prêts et de cautionnements	3 104	1 192
 9 241	 7 224	
 Société d'hydro des TNO		
Fonds d'amortissement (coût approximatif à la valeur de marché)	 7 194	 -
 51 382	 35 825	

* L'Assemblée législative a approuvé l'augmentation de 5 000 \$ de la limite autorisée du Fonds des prêts aux étudiants, qui passe à 45 000 \$ pour l'exercice du 31 mars 2015 et au-delà.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES

	Créances	Provision pour créances douteuses	Net 2015	Net 2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus généraux	150 960	(26 195)	124 765	45 770
Services publics	10 289	(444)	9 845	-
Gouvernement du Nunavut	8 299	(158)	8 141	8 682
Frais d'hôpital et frais connexes dus par des tiers	6 875	(2 833)	4 042	4 969
Ventes provenant de fonds renouvelables	3 268	-	3 268	8 220
Intérêts courus	-	-	-	25
	179 691	(29 630)	150 061	67 666
Créances concernant des apparentés :				
Société d'hydro des TNO	-	-	-	135
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	744	(50)	694	503
	180 435	(29 680)	150 755	68 304

8. STOCKS

		2015	2014
		\$	\$
Stocks destinés à la revente :	Carburants et combustibles en vrac	26 453	29 318
	Boissons alcoolisées	2 496	2 720
	Art et artisanat	525	510
		29 474	32 548
Stocks détenus pour utilisation :	Matériaux et fournitures :		
	Habitation	2 992	2 441
	Société d'hydro des TNO	9 142	-
	Fournitures pour hôpitaux	2 833	2 879
	Stocks de l'État	150	143
		15 117	5 463
		44 591	38 011

La dépréciation du stock de carburants et de combustibles en vrac pour 2015 était de 90 \$ (0 \$ en 2014).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015	(en milliers de dollars)	
	2015	2014
	\$	\$
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, garantis par des immeubles, de la machinerie lourde et des contrats de sûreté générale; portant intérêt à des taux fixes variant entre 5,18 % et 5,78 % (entre 5,09 % et 5,73 % en 2014) avant déduction d'une provision pour moins-value de 5 778 \$ (6 399 \$ en 2014).	42 622	42 615
Billet à recevoir d'Arslanian Cutting Works Inc., garanti par de l'équipement, des bâtiments et des garanties personnelles. Exigible sur demande, y compris les intérêts courus au taux annuel de 5,06 %, avant déduction d'une provision pour moins-value de 0 \$ (4 135 \$ en 2014). Le billet à recevoir a été réglé au coût de l'exercice pour un montant de 1 836 \$.	-	5 060
Prêt de Northwest Territories Energy Corporation Ltd à Dogrib Power Corporation arrivant à échéance en juillet 2026, portant intérêt à un taux annuel de 9,6 %, remboursable par versements mensuels égaux de 195 \$, garanti par un montant de 4 000 \$ et un compte bancaire à usage restreint.	16 134	-
Prêts du Fonds des prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2028 et portant intérêt à des taux fixes variant entre 1,25 % et 11,75 % (1,25 % et 6,88 % en 2014), non garantis, avant déduction d'une provision pour moins-value et des remises de 17 998 \$ (19 091 \$ en 2014).	40 632	39 502
Prêts et emprunts hypothécaires de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, dont certains sont non garantis et certains sont garantis par des droits de gage enregistrés sur des immeubles, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 3 % et 12 % (entre 3 % et 12 % en 2014), avant déduction d'une provision pour moins-value de 10 422 \$ (11 499 \$ en 2014).	14 655	15 088
Provisions pour moins-value	114 043 (34 198)	102 265 (41 124)
	79 845	61 141

Les intérêts réalisés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 4 258 \$ (2 700 \$ en 2014).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles, lesquelles prennent la forme de prêts-subventions, à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 5 595 \$ (5 231 \$ en 2014).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société d'hydro des TNO est comptabilisée comme une AOP et fait l'objet d'une intégration globale dans les états financiers consolidés du GTNO. Au cours des exercices précédents, elle était considérée comme une société d'État et comptabilisée selon une méthode modifiée de comptabilisation (*note 3(a)*). Le tableau qui suit résume l'information financière consolidée de la société au 31 mars 2015.

	2014 \$
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	
Capitaux propres	115 790

Les capitaux propres sont constitués des éléments suivants :

Actifs :

Trésorerie	1 315
Créances	13 347
Stocks	6 051
Charges payées d'avance	1 052
Autres actifs à long terme	29 741
Immobilisations corporelles	344 983

Total de l'actif

396 489

Passifs :

Dette à court terme	17 888
Créditeurs et charges à payer	18 113
Dette à long terme	186 181
Autres passifs à long terme	55 508
Avantages sociaux futurs	3 009

Total du passif

280 699

115 790

État des résultats et de l'excédent – Bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 mars

Revenus	103 969
Charges	(98 736)
Bénéfice net	5 233
Excédent - Bénéfices non répartis au début de l'exercice	67 428
Excédent - Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	72 661

Les données ci-dessus comprennent des revenus provenant d'entités incluses dans le périmètre comptable du GTNO de 34 819 \$ et des charges à l'égard de celles-ci de 25 659 \$.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

11. PRÊTS À COURT TERME

En fonction des besoins opérationnels, le GTNO pourrait contracter des prêts à court terme auprès de ses banques. Des prêts à court terme totalisant 252 974 \$ (144 909 \$ en 2014) ont porté intérêt à un taux moyen pondéré de 0,93 % à la fin de l'exercice (1,13 % en 2014). Des intérêts, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien et qui s'élèvent à 1 893 \$ (737 \$ en 2014), ont été payés sur les prêts à court terme.

En vertu de la *Loi sur le pouvoir d'emprunt*, la limite d'emprunt est de 300 000 \$.

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs	212 976	163 889
Autres passifs	8 544	8 630
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	68 216	64 952
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service	68 895	27 327
Intérêts courus	676	651
	359 307	265 449
Créditeurs concernant les apparentés :		
Société d'hydro des TNO	-	1 831
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	157	2
	359 464	267 282

Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le GTNO constate que des coûts sont liés à l'assainissement de sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2015, il a ainsi ciblé 216 sites (129 en 2014) qui pourraient à terme nécessiter des travaux d'assainissement. La méthodologie pour estimer les coûts d'assainissement et établir un passif est fondée sur des analyses indépendantes ou des extrapolations effectuées à partir de coûts antérieurs liés à l'assainissement, à la surveillance ou à la gestion de sites présentant une superficie et un degré de contamination comparables.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER (suite)

Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Type de site	Passif 2014	Charges d'assainissement	Nouveaux sites en 2015	Augmentation (diminution) – estimation	Passif 2015	Nombre de sites
Mines désaffectées ⁽¹⁾	3 636	(72)	6 236	3 568	13 368	7
Sites d'enfouissement ⁽²⁾	1 374	(71)	1 875	10 099	13 277	41
Infrastructures et écoles abandonnées ⁽³⁾	8 400	(275)	1 960	2 488	12 573	69
Aéroports, pistes d'atterrissement ou réserves ⁽⁴⁾	5 827	(1 808)	-	(1 829)	2 190	24
Étangs d'épuration ⁽⁵⁾	355	-	896	1 590	2 841	28
Réservoirs de carburant et lignes de ravitaillement ⁽²⁾	5 492	(129)	-	(2 705)	2 658	15
Terrains vagues et bâtiments d'entretien abandonnés ⁽³⁾	2 243	(268)	-	1 460	3 435	8
Passif environnemental avant la Société d'hydro des TNO	27 327	(2 623)	10 967	14 671	50 342	192
Passif environnemental de la Société d'hydro des TNO	9 473	(125)	-	2 120	11 468	24
Total du passif environnemental	36 800	(2 748)	10 967	16 791	61 810	216
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société d'hydro des TNO					7 085	
Total					68 895	

Types possibles de contamination pour chaque type de site, incluant ce qui suit :

(1) métaux, hydrocarbures, amiante, débris de bois ou métalliques, déchets de roche, vieux bâtiments miniers, peinture au plomb;

(2) hydrocarbures, éthylèneglycol, métaux;

(3) hydrocarbures, produits pétroliers;

(4) hydrocarbures, lubrifiants de véhicules, amiante, éthylèneglycol;

(5) métaux, E. coli, coliformes totaux.

Un des sites, celui de la mine Giant, a été officiellement déclaré contaminé en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* (TNO). Par ailleurs, en 2005, le GTNO a comptabilisé un passif pour sa quote-part de l'assainissement de la partie à ciel ouvert. Au 31 mars 2015, le solde restant du passif relatif à l'assainissement de la mine Giant était de 2 994 \$ (3 052 \$ en 2014). Il existe six autres sites miniers non fonctionnels abandonnés que le GTNO prévoit assainir en collaboration avec le Canada, en appliquant une répartition des coûts semblable à celle du projet de la mine Giant. Actuellement, 28 bassins d'eaux usées et 41 sites d'enfouissement en dehors des collectivités constituées font l'objet d'un assainissement ou sont supervisés de manière adéquate.

Aucun site n'a été fermé (6 en 2014) au cours de l'exercice.

Aucun passif n'a été constaté pour 71 des 216 sites. La contamination ne risque pas vraiment de nuire à la santé et à la sécurité du public, de causer des dommages, ni de diminuer la qualité de l'environnement immédiat du site. A priori, aucune mesure n'est nécessaire à moins que de nouveaux renseignements viennent soulever de plus grandes préoccupations, auquel cas le site sera réévalué. Ces sites continueront de faire l'objet d'une surveillance dans le cadre du programme continu de protection du GTNO.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER (suite)

Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

L'obligation de 7 085 \$ liée à la mise hors service d'immobilisations se rapporte au déplacement des centrales de production de la Société d'hydro des TNO sur des terrains loués, aux systèmes de réservoirs de stockage et aux conduites connexes pour les produits pétroliers dans toutes les collectivités servies par la Société d'énergie des TNO, une filiale de la Société d'hydro des TNO. La valeur comptable de l'obligation est basée sur le total des flux de trésorerie attendus, le moment prévu de ces flux (principalement après 2030) et un taux d'actualisation moyen pondéré de 2,33 % pour le règlement des obligations en 10 ans ou moins, ou de 3,17 % pour le règlement des obligations en 10 ans ou plus.

13. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	2015	2014
	\$	\$
Gouvernement du Canada		
Ministère des Finances	4 253	5 802
Plan Chantiers Canada	9 461	18 870
Parc national du Canada Wood Buffalo	15	-
Financement de la mise en œuvre de l'Accord inuvialuit	-	100
Autres	9 698	5 138
	23 427	29 910

Les produits constatés d'avance sont des fonds provenant principalement du gouvernement du Canada et destinés au GTNO afin de construire de nouveaux aéroports et des ponts ou de refaire des routes. Le GTNO devrait terminer ces projets d'ici le 31 mars 2016.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

14. SOMME À RECEVOIR DU (À PAYER AU) GOUVERNEMENT DU CANADA

	2015 \$	2014 \$
Créances		
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(11 190)	(9 311)
Créances diverses	(33 089)	(18 843)
	(44 279)	(28 154)
Créditeurs		
Avance provenant d'impôts sur le revenu excédentaires	54 890	58 833
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	17 420	5 383
Créditeurs divers	46 159	36 616
	118 469	100 832
	74 190	72 678
Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les avances provenant d'impôts sur le revenu excédentaires sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :		
	\$	
	2016	12 290
	2017	8 402
	2018	33 940
	2019	258
	54 890	

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2015	(en milliers de dollars)	
	2015	2014
	\$	\$
Bâtiments	1 844	3 031
Équipement	20 735	150
	22 579	3 181
La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice a été de 2 151 \$ (301 \$ en 2014) à un taux d'intérêt moyen implicite de 8,94 % (8,03 % en 2014). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2015 et 2061) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2015.		
	\$	
2016	3 474	
2017	3 177	
2018	3 090	
2019	2 727	
2020	2 050	
2021 et au-delà	48 419	
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	62 937	
Moins : intérêts implicites	40 358	
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	22 579	

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

16. DETTE À LONG TERME

	2015 \$	2014 \$
Emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels jusqu'en 2033, et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2014), non garantis.	7 576	8 110
Emprunts hypothécaires auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027 et portant intérêt à des taux oscillant entre 2,78 % et 3,68 % (2,78 % et 3,68 % en 2014), non garantis.	3 143	3 369
Prêts hypothécaires remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement en versements mensuels de 7 \$ (7 \$ en 2014) jusqu'en juin 2024 et portant intérêt au taux de 3,30 % (3,30 % en 2014).	735	802
Obligations des écoles catholiques de Yellowknife remboursables en versements mensuels de 68 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 5,73 %, le dernier versement venant à échéance en 2018, non garanties.	2 803	3 439
Débentures venant à échéance entre 2025 et 2052 et portant intérêt à taux variant entre 3,82 % et 6,00 %, non garanties.	90 000	-
Débentures à fonds d'amortissement venant à échéance entre 2018 et 2026 et portant intérêt à taux variant entre 6,33 % et 8,41 %, garanties par les gains du fonds d'amortissement, dont le taux de rendement moyen est de 0,87 %.	18 700	-
Débentures avec amortissements venant à échéance entre 2032 et 2040 et portant intérêt à taux variant entre 5,16 % et 6,42 %, non garanties.	59 476	-
Débentures de séries 1, 2 et 3 remboursables en versements mensuels de 69 \$ et 73 \$, venant à échéance entre 2025 et 2026 et portant intérêt à taux variant entre 9,11 % et 10 %, non garanties.	16 923	-
Obligations à rendement réel avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1 ^{er} juin 2046, remboursable par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 %, remboursables en versements semestriels, non garanties.	178 176	179 264
Prime, escompte et frais d'émission non amortis	377 532 (773)	194 984 -
	376 759	194 984

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

16. DETTE À LONG TERME (suite)

Versements en capital sur la dette à long terme et placements de fonds d'amortissement (*note 6*) exigibles lors de chaque exercice pour les cinq prochaines années :

	Dette à long terme	Fonds d'amortissement
	Capital	Placements
	\$	\$
2016	6 966	760
2017	7 384	760
2018	7 748	760
2019	17 983	290
2020	7 720	290
2021 et au-delà	329 732	1 740
	377 533	4 600

Les intérêts sur la dette à long terme, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien, s'élèvent à 19 022 \$ (10 572 \$ en 2014).

Autorisation relative à la dette

Conformément à l'article 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a le pouvoir d'emprunter 800 millions de dollars, en vertu de la limite autorisée par le gouvernement du Canada (*note 25*).

	2015	2014
	\$	\$
Emprunt à court terme	234 859	144 909
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Dette à long terme :		
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques	735	802
Obligations à rendement réel remboursables	178 176	179 264
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	22 579	24 223
Société d'habitation des TNO – Prêts et emprunts hypothécaires remboursables	10 719	11 479
Garanties (<i>note 21(a)</i>)	24 142	26 421
Société d'hydro des TNO – Dette à long terme (après déduction du fonds d'amortissement)	177 132	177 247
Société d'hydro des TNO – Dette aux fins d'exploitation	18 115	20 309
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife	2 803	3 439
	669 260	588 093
Limite d'emprunt autorisée	800 000	800 000
Capacité d'emprunt disponible	130 740	211 907

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite énoncés ci-dessous pour le compte des députés de l'Assemblée législative, des juges de la Cour territoriale, des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, ainsi que des employés, des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife. Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des sept régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles.

Bénéficiaire du régime	Titre du régime	État de capitalisation
Députés	Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative	Capitalisé
Députés	Régime d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative (régime supplémentaire)	Non capitalisé
Juges	Régime de pension agréé (régime régulier des juges)	Capitalisé
Juges	Régime de pension supplémentaire des juges (régime supplémentaire des juges)	Non capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	Capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés des écoles catholiques de Yellowknife	Capitalisé
Directeurs généraux et directeurs généraux adjoints	Régime de retraite pour les directeurs généraux et les directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife (régime supplémentaire)	Non capitalisé

Les régimes réguliers des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés. Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes.

Les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes non contributifs à prestations déterminées et ne sont pas capitalisés. Cependant, le GTNO possède des actifs inscrits à des comptes spéciaux afin de satisfaire aux obligations découlant du régime supplémentaire des députés de l'Assemblée législative (*note 6*).

L'âge moyen des 19 participants actifs des régimes des députés de l'Assemblée législative est de 52 ans. La méthode de calcul des prestations pour les régimes des députés se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des quatre meilleures années consécutives. Les actifs des régimes se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations et de titres canadiens à revenu fixe.

L'âge moyen des quatre participants actifs des régimes des juges est de 57 ans. La méthode de calcul des prestations pour les régimes des juges se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des six meilleures années consécutives, taux qui diminue à partir de 65 ans à 0,7 % de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), tel que défini dans le Régime de pensions du Canada, et qui est calculé pour une durée de trois ans au moment du départ à la retraite. Les actifs des régimes se composent d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères.

L'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. L'âge moyen des 137 participants au régime est de 47 ans. La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 1,5 % de la moyenne la plus élevée des gains ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence du MGA moyen, plus 2 % de la meilleure moyenne salariale excédant le MGA, multipliés par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension. Les actifs du régime se composent principalement d'actions, d'obligations et de titres garantis par une hypothèque canadiens et américains.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

a) Description des régimes (suite)

Les écoles catholiques de Yellowknife offrent un régime de retraite à prestations déterminées à leurs employés. L'âge moyen des 169 participants au régime est de 43 ans. La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 1,3 % de la moyenne la plus élevée des gains ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence du MGA moyen, plus 2 % de la meilleure moyenne salariale excédant le MGA, multipliés par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension. La moyenne des gains et du MGA est établie sur les meilleurs revenus des dix années précédant la cessation d'emploi, le décès ou le départ à la retraite. Les actifs du régime se composent principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation. Le régime supplémentaire pour le surintendant et les surintendants adjoints est un régime de retraite non contributif à prestations déterminées, non capitalisable avant que l'employé quitte son emploi au sein des écoles catholiques de Yellowknife.

Tous les régimes fournissent des prestations en cas de décès au conjoint et aux personnes à charge admissibles. Tous les régimes sont indexés.

Les autres employés du GTNO participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique du Canada (RPRFP). Le RPRFP verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi, et non en fonction de la situation financière du régime. La méthode de calcul des prestations de base est le produit de 2 % par année de service ouvrant droit à pension et du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives.

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique a été modifié en 2013, ce qui a reporté l'âge normal de la retraite et les autres seuils liés à l'âge de 60 à 65 ans pour les nouveaux bénéficiaires du régime à compter du 1^{er} janvier 2013. L'âge de la retraite reste à 60 ans pour les membres déjà concernés. En outre, les taux de cotisation pour service courant des membres de la fonction publique augmenteront progressivement pour l'employeur : le ratio du partage des coûts de l'employé passera à 50/50 d'ici 2017.

Parmi les autres prestations, citons les rentes de survivant, les prestations minimales en cas de décès, les rentes de retraite anticipée non réduites et les rentes d'invalidité.

b) Passif au titre des régimes de retraite	2015 Réguliers capitalisés \$	2015 Supplémentaires non capitalisés \$	2015 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	63 057	32 874	95,931
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(69 903)	-	(69 903)
Gains (pertes) actuariels non amortis	2 230	(1 938)	292
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(4 616)	30 936	26 320

	2014 Réguliers capitalisés \$	2014 Supplémentaires non capitalisés \$	2014 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	55 809	31 379	87 188
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(57 854)	-	(57 854)
Pertes actuarielles non amorties	(1 357)	(2 325)	(3 682)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(3 402)	29 054	25 652

Un déficit aux fins de la comptabilité du régime de retraite des juges, d'un montant de 4 616 \$ (3 402 \$ en 2014), est pris en compte dans l'actif des régimes, qui s'élève à 806 \$ (aucun en 2014).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2015 Réguliers capitalisés \$	2015 Supplémentaires non capitalisés \$	2015 Total \$
Solde d'ouverture	(3 402)	29 054	25 652
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(2 647)	-	(2 647)
Cotisations du gouvernement	(5 362)	-	(5 362)
Prestations versées aux participants aux régimes	(2 433)	(1 247)	(3 680)
Retrait de l'actif des régimes	2 433	-	2 433
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(8 009)	(1 247)	(9 256)
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 925	1 215	7 140
Amortissement des pertes actuarielles	776	388	1 164
Variation des provisions pour moins-value	183	-	183
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	3 137	1 525	4 662
Rendement prévu de l'actif des régimes	(3 226)	-	(3 226)
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	6 795	3 128	9 923
Solde de fermeture	(4 616)	30 935	26 319

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015	(en milliers de dollars)	2014 Réguliers capitalisés \$	2014 Supplémentaires non capitalisés \$	2014 Total \$
Solde d'ouverture		(2 319)	27 847	25 528
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :				
Cotisations des participants aux régimes	(1 084)	-	(1 084)	
Cotisations du gouvernement	(3 838)	-	(3 838)	
Prestations versées aux participants aux régimes	(3 534)	(1 229)	(4 763)	
Retrait de l'actif des régimes	3 534	-	3 534	
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(4 922)	(1 229)	(6 151)	
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 294	1 098	4 392	
Amortissement des gains ou des pertes actuariels	570	(29)	541	
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 653	1 367	4 020	
Rendement prévu de l'actif des régimes	(2 678)	-	(2 678)	
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	3 839	2 436	6 275	
Solde de fermeture	(3 402)	29 054	25 652	

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et l'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes, de la variation des provisions pour moins-value et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 7 276 \$ (5 191 \$ en 2014). Le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées a été déterminé en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été déterminé en appliquant le taux de rendement supposé de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. Un profit de 6 169 \$ (2 151 \$ en 2014) a été dégagé entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 55 019 \$ (53 866 \$ en 2014) au Régime de retraite de la fonction publique, et les employés ont cotisé 36 793 \$ (30 541 \$ en 2014).

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River

À la date d'évaluation, l'administration a décidé de réviser les dispositions du régime de retraite comme suit :

- a) Augmenter les cotisations obligatoires des employés – À compter du 1^{er} avril 2015, les cotisations obligatoires des membres passeront de 7,5 % à 8,15 % du salaire, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), et de 9,8 % à 10,4 % du salaire au-delà du MGAP.
- b) Cesser de proposer la transférabilité à partir d'un certain âge – Le régime sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2018 et n'offrira plus la transférabilité aux membres admissibles à des prestations de retraite immédiates.

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Date d'évaluation

L'évaluation actuarielle pour le régime des députés de l'Assemblée législative a été établie en date du 1^{er} avril 2012 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 janvier 2015. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} avril 2016. L'évaluation actuarielle pour le régime des juges a été établie le 1^{er} avril 2013 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2015. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} avril 2016. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River a été finalisée le 1^{er} janvier 2015. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} janvier 2016. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés des écoles catholiques de Yellowknife a été effectuée en date du 30 juin 2013 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 30 juin 2014. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle pour le régime des employés des écoles catholiques de Yellowknife est le 30 juin 2015.

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite (suite)

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des députés de l'Assemblée législative fait appel à une valeur de marché lissée qui étale l'écart entre le revenu de placement réel et le revenu de placement prévu sur une période de quatre ans et qui, par la suite, est rajustée pour tenir compte des sommes à verser au régime de retraite et des sommes à soustraire de celui-ci. La juste valeur de marché pour le régime régulier des députés de l'Assemblée législative est de 25 775 \$ (22 490 \$ en 2014). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des juges se fonde sur la valeur de marché. La valeur de marché pour le régime régulier des juges est de 5 530 \$ (5 082 \$ en 2014). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River et des écoles catholiques de Yellowknife se fonde sur la valeur liée au marché. La juste valeur marchande de l'actif de ces régimes de retraite correspond respectivement à 38 531 \$ (31 901 \$ en 2014) et à 3 451 \$ (379 \$ en 2014).

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les données réelles s'écartent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif restant d'années de service des cotisants. Cette durée a été établie à 4 ans pour les régimes des députés (5 ans en 2014), à 3 ans pour les régimes des juges (4 ans en 2014), à 7,5 ans pour le régime de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (7,7 ans en 2014) et à 14,7 ans (14,7 ans en 2014) pour le régime des écoles catholiques de Yellowknife.

Hypothèses actuarielles	Régime des écoles catholiques de Yellowknife	Régime de retraite de l'ASSSS de Hay River	Régime des députés	Régime des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	4,5 %	5,7 %	4,8 %	4,8 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,0 %	2,5 %	2,3 %	2,3 %
Taux d'inflation annuel	2,0 %	2,0 %	2,3 %	2,3 %
Taux d'actualisation	4,5 %	5,6 %	4,8 %	4,8 %

Hypothèses relatives au départ à la retraite

- Les députés de l'Assemblée législative peuvent partir à la retraite à 60 ans, après 30 ans de service ou lorsque leur âge plus leurs années de service égalent 80, selon le plus précoce de ces événements.
- Les juges peuvent partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 60 ans ou lorsque leur âge plus leurs années de service égalent 80.
- Les employés de l'ASSSS de Hay River peuvent prendre une retraite anticipée dès 50 ans. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans.
- Les employés des écoles catholiques de Yellowknife peuvent partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 65 ans ou lorsque leur âge plus leurs années de service égalent 90.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

18. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS

En plus des prestations de retraite, le GTNO verse à ses employés des indemnités (cessation d'emploi et départ à la retraite), ainsi que des avantages sociaux liés au déménagement et aux congés rémunérés (maladie, congé spécial et congés de maternité et parental). Les régimes d'avantages sociaux ne sont pas précapitalisés et aucun actif n'y est greffé, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime équivalant à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Le GTNO accorde à ses employés des indemnités selon le type de départ (p. ex., cessation d'emploi et départ à la retraite) et une combinaison adéquate de facteurs comme le moment d'embauche, le taux salarial, le nombre d'années de service continu, l'âge ou le maximum applicable, s'il y a lieu. Les indemnités de déménagement sont déterminées en fonction de divers critères, les principaux étant le lieu d'embauche, la catégorie d'employé et la durée d'emploi. Les indemnités de ces deux catégories sont évaluées en utilisant la méthode de la projection de l'unité de crédit.

Les congés rémunérés s'accumulent généralement à mesure que l'employé fournit ses services et sont octroyés lorsque survient un événement rendant l'employé admissible aux avantages sociaux prévus par les modalités du régime. Parmi ces événements se trouvent la maladie de l'employée ou d'une personne à sa charge et le décès d'un membre de la famille immédiate. Les congés parentaux et de maternité comptent parmi les avantages sociaux qui ne s'accumulent pas. Les avantages qui s'accumulent au titre de congés rémunérés ont été évalués sur une base actuarielle selon la méthode liée à l'utilisation prévue.

Changement d'estimation

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la méthode de calcul des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés a été redéfinie pour mieux refléter l'utilisation probable de ces avantages en fonction de l'historique. Ce changement des estimations comptables est comptabilisé sur une base prospective à partir du 1^{er} avril 2014 et donne lieu à une augmentation des charges de rémunération et d'avantages sociaux, ainsi qu'à une augmentation du passif au titre des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés de 24 600 \$.

Résultats d'évaluation

L'évaluation actuarielle comprend le passif au 31 mars 2015. Ce dernier est défini sur une base actuarielle à la valeur actualisée des avantages sociaux accumulés au 31 mars 2015. Les valeurs présentées ci-dessous concernent tous les avantages sociaux regroupés sous Congés rémunérés et Indemnités de cessation d'emploi au sein du gouvernement consolidé.

	2015	2014
	\$	\$
Démission, retraite et congés rémunérés	66 640	37 239
Déménagements	21 180	17 926
	87 820	55 165

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations acquises était une moyenne de 2,5 %. Les paiements prévus au cours du prochain exercice financier sont de 13 040 \$.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

19. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie, de dépôts à terme, de placements, d'immeubles et de biens divers.

	2015 \$	2014 \$
Fonds – Conseil scolaire de division du Slave Sud	80	80
Établissements correctionnels et autres	435	407
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	760	5 132
Ressources naturelles – Capital	238	235
Fonds pour les patients – ASSSS de la région de Beaufort-Delta	206	164
Fonds pour les patients – ASSSS du Deh Cho	1	5
Fonds pour les patients – ASSSS de Fort Smith	22	31
Fonds pour les patients – ASSSS de Hay River	60	53
Fonds pour les patients – Administration de santé territoriale Stanton	14	12
Curateur public	6 134	6 280
Fonds de bourse d'études – Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	257	256
Activités scolaires – Conseil scolaire de division du Sahtu	428	277
Garanties – Permis d'utilisation des terres et des eaux, gisements de pétrole	3 730	-
Cour territoriale et Cour suprême	1 019	795
	13 384	13 727

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des paiements suivants à une date postérieure au 31 mars 2015 :

	Date d'expiration	2016 \$	2017- 2048 \$	Total \$
Ententes de financement de base avec les municipalités	2016	5 194	-	5 194
Engagements opérationnels	2048	89 803	194 277	284 080
Entente pour des services de police avec la GRC	2020	44 573	713 168	757 741
Baux commerciaux et résidentiels	2028	44 224	106 809	151 033
Location de matériel	2020	3 136	1 069	4 205
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2019	161 131	50 053	211 184
		348 061	1 065 376	1 413 437

Le GTNO a l'obligation contractuelle de transporter du gaz naturel liquéfié vers son installation d'entreposage à Inuvik. En vertu de cette entente, le coût du combustible comprend des coûts variables et des frais fixes. La composante de frais fixes est indiquée dans les renseignements liés aux contrats de location-acquisition, à la note 15. Cette entente est valide jusqu'au 31 octobre 2018.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS

(a) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels aux banques pour un montant total de 3 592 \$ (3 945 \$ en 2014) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 20 550 \$ (22 476 \$ en 2014). De plus, le GTNO a fourni une garantie à la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

(b) Prêts

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (la Société) compte quatre prêts en cours consentis à trois organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant de 1 161 \$ (1 125 \$ en 2014). Les prêts accordés par ces trois organisations peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont douteux. Si les prêts sont cédés à la Société, celle-ci a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2015, un compte de 84 \$ a été cédé à la Société (aucun en 2014).

La Société a cinq lettres de crédit irrévocables (six en 2014), dont le montant totalise 2 385 \$ (2 485 \$ en 2014), qui expireront en 2016. La Société devra verser le montant de ces lettres si ses bénéficiaires sont en défaut de paiement des dettes sous-jacentes. Si la Société doit rembourser des tiers en vertu de ces contrats de garantie, les bénéficiaires devront rembourser ces montants à la Société. Chaque lettre de crédit est garantie par un billet, un contrat de sûreté générale, un cautionnement ou une hypothèque accessoire. Aucun paiement n'a été effectué au cours de l'exercice (aucun en 2014).

(c) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 8 191 \$ (1 225 \$ en 2014). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'une charge a été engagée au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

22. PAIEMENTS DE TRANSFERT, RECETTES FISCALES ET REVENUS GÉNÉRAUX

	2015 \$	2014 \$
Paiements de transfert :		
Transferts de capitaux	98 285	18 513
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	62 618	37 069
Coûts partagés avec le fédéral	49 889	76 148
Autres	22 811	22 690
	<hr/> 233 603	<hr/> 154 420
Impôts et taxes :		
Impôt sur les bénéfices des sociétés	31 272	81 256
Impôt sur le revenu des particuliers	110 811	89 450
	<hr/> 142 083	<hr/> 170 706
Autres impôts et taxes :		
Carburants et combustibles	19 260	18 514
Tabac	16 053	15 683
Cotisations sociales	40 250	41 245
Impôts fonciers et taxes scolaires	37 728	37 190
Assurance	4 676	4 645
	<hr/> 117 967	<hr/> 117 277
Revenus généraux :		
Revenus tirés de ressources	63 744	-
Intérêt	5 332	2 417
Autres	72 539	65 070
	<hr/> 141 615	<hr/> 67 487
	 635 268	 509 890

Les revenus provenant des paiements de transfert comprennent les transferts reçus du gouvernement du Canada. Les paiements de transfert partagés avec le Canada sont liés aux ententes de service qui sont financées par le GTNO et le gouvernement du Canada. Les autres paiements de transfert comprennent les contributions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que les subventions et contributions provenant des organismes publics du gouvernement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

23. CHARGES

Les charges des divers ministères du GTNO et de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des TNO Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest Arctic Energy Alliance Office inuvialuit des eaux
Infrastructures	Ministère des Travaux publics et des Services Ministère des Affaires municipales et communautaires Ministère des Transports Ministère de l'Administration des terres Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de l'éducation) Conseil des sports et des loisirs des TNO
Santé, services sociaux et logement	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des SSSS des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de la santé) Société d'habitation des TNO
Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales Ministère de l'Exécutif Ministère des Finances Ministère des Ressources humaines
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des TNO Conseil sur la condition de la femme des TNO

24. DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, deux ministères (aucun en 2014) ont excédé leur crédit pour un total de 3 505 \$ (0 \$ en 2014).

Les dépassements de crédit contreviennent à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui stipule « [qu'il] est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit ».

Les crédits votés qui ont été dépassés au cours de l'exercice vont comme suit :

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	3 208 \$
Assemblée législative	297 \$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Augmentation de la limite d'emprunt

Le gouvernement du Canada approuve la limite d'emprunt du GTNO, conformément à l'article 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*. Le 28 mai 2015, la limite d'emprunt du GTNO est passée à 1 300 000 \$ en vertu du décret C.P. 2015 – 644, daté du 28 mai 2015.

Construction d'un nouvel hôpital

Le 22 septembre 2015, le GTNO a conclu une entente de partenariat d'une valeur de 350 millions de dollars visant la conception, la construction et l'entretien d'un nouvel hôpital. Cet hôpital devrait entrer en service en 2018, après quoi le GTNO s'engage à consacrer annuellement 18 millions sur 30 ans à l'entretien de l'établissement.

Protection contre les créanciers

Le 9 juin 2015, North American Tungsten Corporation Ltd, une entreprise qui détient des permis d'utilisation des terres et des eaux aux TNO, propriétaire à part entière de Cantung Mine, a déposé une requête de protection contre ses créanciers devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Par conséquent, la capacité de l'entreprise à maintenir ses obligations environnementales et de restauration de sites en vertu de ses permis d'utilisation des terres et des eaux est mise en doute. Si l'entreprise est dans l'impossibilité d'assumer ses obligations, le GTNO demandera au Canada de reconnaître une responsabilité subséquente en vertu de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest, comprenant l'accès à une garantie de 11 720 \$ applicable au permis d'utilisation des eaux.

Déclaration

Une déclaration désignant la Société d'hydro des TNO comme défenderesse et impliquant deux ex-employés a été déposée le 11 juin 2015 par rapport à un événement survenu en 2013, lors du dégagement d'une ligne de transport près de Fort Smith. Il est encore trop tôt pour estimer un éventuel passif résultant de cette demande.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclasés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau A

Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments ¹	Infrastructures ^{1,2}	Améliorations locatives	Matériel ^{1,3}	Ordinateurs	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des immobilisations corporelles au début de l'exercice	11 647	1 441 538	1 445 868	40 397	200 103	107 698	3 247 251	3 091 770
Ajustement pour la Société d'hydro des TNO, solde d'ouverture	5 892	18 639	410 772	-	17 476	8 644	461 423	-
Acquisitions	1 991	65 772	163 445	1 976	17 774	5 515	256 473	168 310
Cessions	(91)	(10 184)	(2 768)	(460)	(545)	(7 329)	(21 377)	(12 829)
Coûts des d'immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	19 439	1 515 765	2 017 317	41 913	234 808	114 528	3 943 770	3 247 251
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(564 857)	(476 778)	(30 956)	(110 628)	(63 120)	(1 246 339)	(1 164 539)
Ajustement pour la Société d'hydro des TNO, soldes d'ouverture	-	(9 444)	(124 310)	-	(8 293)	(4 689)	(146 736)	-
Charges d'amortissement	-	(43 792)	(47 108)	(1 485)	(10 280)	(7 521)	(110 186)	(92 151)
Cessions	-	7 903	2 798	460	522	7 059	18 742	10 351
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	-	(610 190)	(645 398)	(31 981)	(128 679)	(68 271)	(1 484 519)	(1 246 339)
Valeur comptable nette	19 439	905 575	1 371 919	9 932	106 129	46 257	2 459 251	2 000 912
Travaux en cours							186 277	137 702
							2 645 528	2 138 614

¹ Sont compris dans les bâtiments, les infrastructures et l'équipement : les contrats de location-acquisition, coûts de 36 185 \$ (11 504 \$ en 2014); l'amortissement cumulé, 12 357 \$ (7 941 \$ en 2014); la valeur comptable nette, 23 828 \$ (3 563 \$ en 2014).

² Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les systèmes de distribution de carburant, les avions, le traitement des eaux et des égouts, les lignes de transport et de distribution d'énergie et les centrales énergétiques.

³ Comprend les traversiers, l'équipement mobile et lourd, le grand équipement et l'équipement médical.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Tableau consolidé des informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Ministères ¹	Autres organismes publics	Total pour tous les secteurs	Ajustements ³	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subvention du gouvernement du Canada	1 208 840	-	1 208 840	-	1 208 840	1 121 244
Paiements de transfert	210 837	22 766	233 603	-	233 603	154 420
	1 419 677	22 766	1 442 443	-	1 442 443	1 275 664
Impôts et taxes et revenus généraux						
Impôts des sociétés et des	142 626	-	142 626	(543)	142 083	170 707
Autres impôts et taxes	108 500	9 467	117 967	-	117 967	117 277
Revenus généraux	95 372	680 729	776 101	(634 486)	141 615	67 486
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	3 199	1 317	4 516	-	4 516	3 471
Ventes ⁴	130 173	75 314	205 487	(64 163)	141 324	93 153
Recouvrements	30 191	15 084	45 275	(9 790)	35 485	41 151
	510 061	781 911	1 291 972	(708 982)	582 990	493 245
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	8 028	-	8 028	(1 213)	6 815	7 156
	1 937 766	804 677	2 742 443	(710 195)	2 032 248	1 776 065
Charges						
Subventions et contributions	782 578	5 009	787 587	(586 484)	201 103	194 590
Fonctionnement et entretien	572 465	305 903	878 368	(100 812)	777 556	663 595
Rémunération et avantages sociaux	378 435	451 132	829 567	5 819	835 386	743 581
Variation des provisions pour moins-value	3 585	-	3 585	-	3 585	2 815
Amortissement des immobilisations corporelles	79 051	31 120	110 171	15	110 186	92 151
	1 816 114	793 164	2 609 278	(681 462)	1 927 816	1 696 732
Excédent de fonctionnement de l'exercice (déficit)	121 652	11 513	133 165	(28 733)	104 432	79 333
Bénéfice net provenant de la participation dans une entreprise publique – Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (<i>notes 3(a) et 10</i>)					-	5 233
Projets pour le compte de tiers						
Charges	(69 661)	-	(69 661)	-	(69 661)	(60 439)
Recouvrements	69 661	-	69 661	-	69 661	60 439
Excédent (déficit) de l'exercice	121 652	11 513	133 165	(28 733)	104 432	84 566

¹ Les ministères indiqués sont ceux qui figurent dans la liste de la note 23 (qui commence par énumérer les ministères et se termine par l'Assemblée législative).

² Les organismes publics indiqués sont ceux qui figurent dans la note 23, hormis les ministères et l'Assemblée législative.

³ Comprend les ajustements permettant d'éliminer les soldes entre les entités et de respecter les normes comptables pour le secteur public au Canada dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme approprié (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ». Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

⁴ Afin de suivre le processus relatif aux crédits, les ventes des ministères sont présentées après déduction du coût des ventes et sont converties en ventes brutes à des fins de consolidation (par l'entremise d'ajustements).

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015
(non vérifiés)

M. J. MICHAEL MILTENBERGER
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Table des matières

	Page
SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS.....	5
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET CUMULÉ ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE).....	8
REVENUS ET CHARGES.....	9
REVENUS PAR SOURCE.....	10
CHARGES PAR OBJET	14
CHARGES PAR PROGRAMME	15
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT.....	17
SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS	19
SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS.....	20
ACTIFS NON FINANCIERS.....	21
FLUX DE TRÉSORERIE.....	22
LIMITES D’EMPRUNT À LONG TERME	23
INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	24
ENTENTE SUR LE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX TERRES ET AUX RESSOURCES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	29
RISQUES ET INCERTITUDES	30

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités d'un gouvernement pour un exercice. L'état consolidé de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de la dette nette du gouvernement. L'état consolidé de la variation de la dette nette montre l'incidence des principaux éléments sur la dette nette du GTNO depuis la fin du dernier exercice. La situation financière du GTNO est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges communique les résultats de tout l'exercice, comme le montre l'état consolidé des résultats. Dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

La santé financière d'un gouvernement peut être mesurée grâce à sa viabilité, sa flexibilité et sa vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- **Viabilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.
- **Flexibilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.
- **Vulnérabilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à évaluer la santé financière de ce gouvernement. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section I des comptes publics) comprend les organismes contrôlés par le gouvernement. Ensemble, ces entités forment le périmètre comptable du GTNO. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le sommaire fait état des éléments clés ayant une incidence sur les résultats au sein des comptes publics et commente les résultats par rapport aux budgets initialement établis par le gouvernement. Les ajustements apportés ultérieurement au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte. Les résultats des activités et la situation financière à la fin de l'exercice le 31 mars 2015 sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	Budget 2015	Réel 2015	Réel 2014
Revenu total	2 059 592	2 032 248	1 781 298
Charge totale	1 853 802	1 927 816	1 696 732
Excédent de l'exercice	205 790	104 432	84 566
Actifs financiers		490 353	458 035
<i>Moins : Total du passif</i>		1 267 812	821 915
Dette nette		(777 459)	(363 880)
Actifs non financiers		2 667 429	2 149 418

Les états financiers de 2014-2015 rendent compte d'un excédent de 104 millions de dollars, soit 101 millions de moins que prévu. Ces résultats sont principalement attribuables à l'augmentation des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés à payer, à la lumière de l'évaluation actuarielle du 31 mars 2015 commandée par le GTNO visant à quantifier le passif lié aux prestations spéciales et de maladie, à l'adoption de nouvelles normes concernant le passif environnemental, ainsi qu'à d'autres facteurs divers décrits à la page 15. La forte hausse enregistrée par rapport aux exercices précédents est attribuable à la consolidation totale de la Société d'hydro des TNO. Auparavant, seul son bénéfice net était reflété dans les comptes publics consolidés. Les contributions continues du GTNO visant à soutenir les activités de la société ont entraîné le reclassement de celle-ci de société d'État à autre organisme public.

La dette nette totale a augmenté de 414 millions de dollars en 2014-2015 en raison du financement de projets d'infrastructures et des besoins en fonds de roulement pour soutenir les programmes et les initiatives. Les emprunts de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest ont toujours été pris en compte pour établir la limite d'emprunt du GTNO. Il s'agit toutefois du premier exercice où les éléments d'actif et de passif de la société figurent dans l'état de la situation financière, ce qui justifie une grande partie de l'écart considérable observé par rapport à l'exercice précédent.

En fonction du PIB réel, l'économie territoriale a augmenté de 5,8 %, dépassant ainsi le taux national moyen de 2,5 %.

Compte tenu de l'expansion modérée mais soutenue de l'activité économique, les Territoires parviennent toujours à gérer l'augmentation des dépenses, tout en investissant de manière ciblée pour favoriser la croissance économique et contrecarrer le déficit lié aux infrastructures. Le GTNO compte toujours sur les transferts du gouvernement fédéral pour la majorité de ses revenus. Conséquemment, le lien entre l'économie et les revenus du GTNO n'apparaît pas solide. Les sources de revenus autonomes sont toutefois directement liées à l'économie des TNO. Notamment, le GTNO compte sur un petit nombre de sociétés d'exploitation de ressources pour la majorité de ses recettes provenant de l'impôt des sociétés. Or le revenu de ces dernières fluctue considérablement au fil des événements économiques.

Des investissements de 2,7 milliards de dollars dans les infrastructures, principalement dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et des transports, ont permis d'accroître la sûreté, la compétitivité et la productivité des TNO, en plus de soutenir la création d'emplois dans la construction et les secteurs connexes.

Santé financière

La santé financière d'un gouvernement peut être mesurée en termes de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces mesures servent d'outils pour illustrer la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

- **Viabilité** – À la fin de l'exercice 2014-2015, le GTNO présentait une dette nette de 777 millions de dollars, comparativement à une dette nette de 364 millions de dollars à la fin du précédent exercice. La dette nette représente 38 % des revenus. Au 31 mars 2015, la dette à long terme du GTNO se chiffrait à 377 millions de dollars, soit 19 % des revenus du GTNO pour l'exercice et moins de 5 % du PIB. Dans ces circonstances, les investissements à venir dans les infrastructures et les activités ne pourront avoir lieu sans alourdir l'endettement actuel.

- **Flexibilité** – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. La majeure partie des revenus provient de la subvention versée par le gouvernement du Canada (selon la formule de financement des territoires). Les revenus autonomes du GTNO, déduction faite des 63 millions de dollars tirés des ressources, sont passés de 28 % du revenu total en 2014 à 26 % en 2015; toute variation se rattache principalement à l'impôt sur le revenu. La marge de manœuvre dont dispose le GTNO pour augmenter les taxes et les impôts tout en restant compétitif par rapport aux autres provinces et territoires, combinée à une assiette fiscale réduite, rend improbable toute hausse notable de ses propres sources de revenus à court terme. Bien que le GTNO ait amorcé le partage des revenus tirés des ressources en 2014-2015, les fonds obtenus ne sont pas encore assez importants.

Au 31 mars 2015, le GTNO est assujetti à une limite d'emprunt de 800 millions de dollars par le gouvernement fédéral. Bien que cette limite n'ait pas encore été atteinte, une telle capacité d'emprunt représente seulement 41 % des charges de 2014-2015. La limite d'emprunt empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

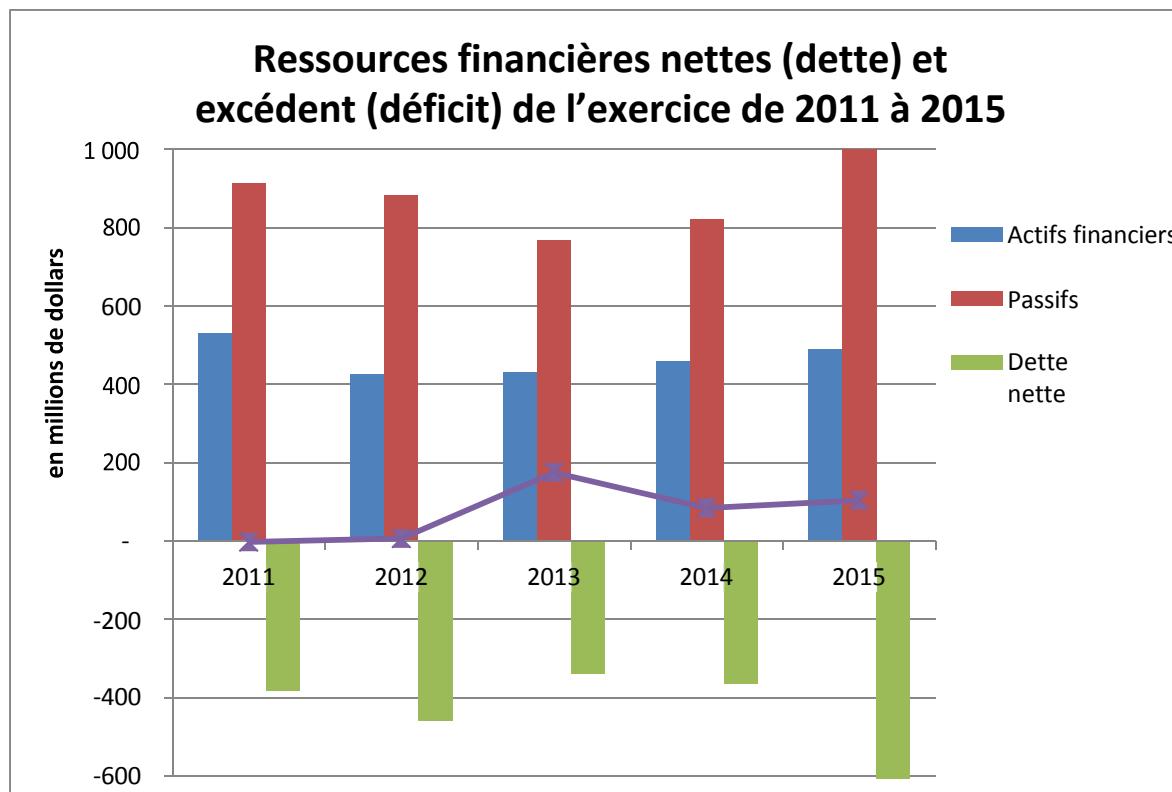
- **Vulnérabilité** – Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner les sources limitées de revenus autonomes du gouvernement et la volatilité liée aux impôts sur les bénéfices des sociétés et des particuliers. La majorité des revenus du GTNO proviennent de la subvention du gouvernement du Canada. La formule de financement des territoires a été définie par la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.

En résumé, le GTNO fait montre d'une stabilité financière, mais sa capacité à générer de nouveaux revenus est restreinte. Le GTNO reste fragile face aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET CUMULÉ ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)

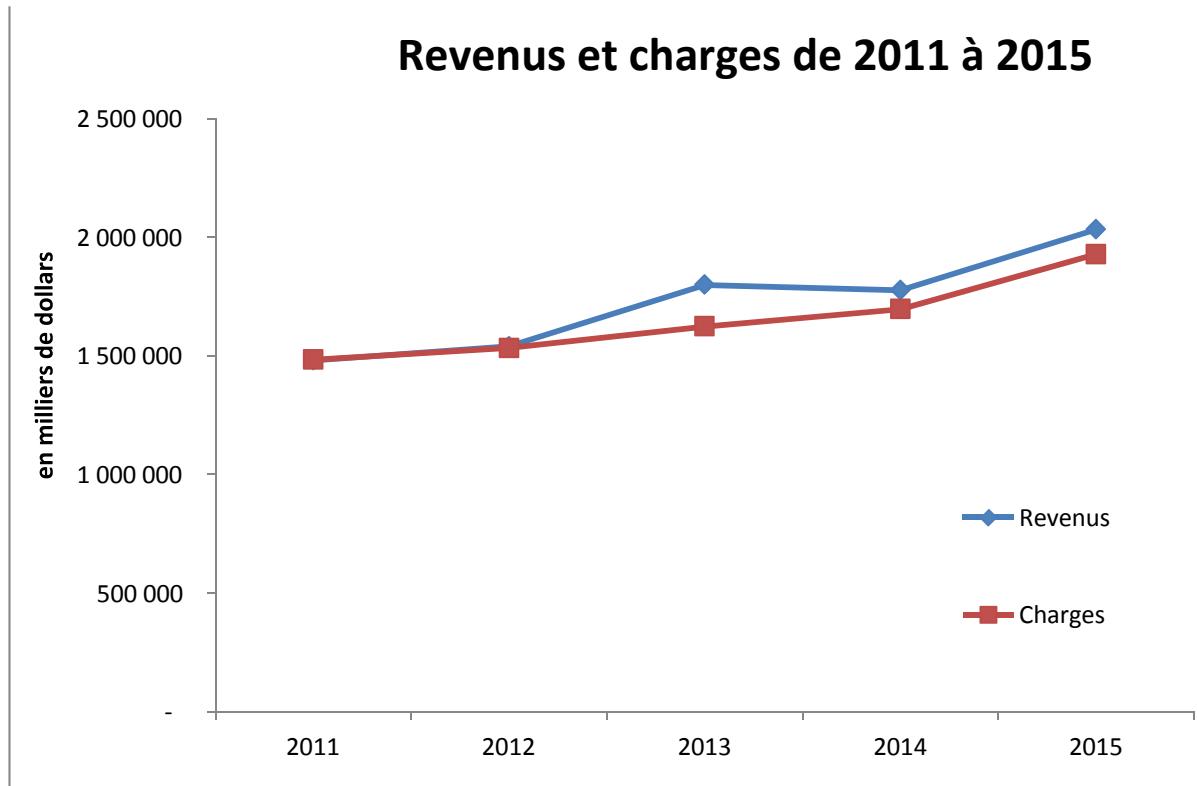
Les ressources financières nettes sont les ressources financières qui restent une fois que le montant total du passif du GTNO en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le GTNO est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à son actif financier. Au cours des derniers exercices, la dette nette du GTNO a parfois fluctué parallèlement à l'excédent de l'exercice. Le graphique ci-dessous illustre la situation. D'autres facteurs doivent être pris en compte comme le montre l'état consolidé de la variation de la dette nette à la section I des comptes publics.

Le graphique ci-dessous expose les ressources financières nettes (la dette nette) et l'excédent annuel (déficit) du GTNO pour chacun des cinq derniers exercices.



Le gouvernement a une dette nette. La dette nette a augmenté au cours de l'exercice 2015, principalement en raison de l'emprunt à court terme du GTNO et de l'inclusion de la dette rattachée à la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. La dette nette est déduite de l'investissement du GTNO accumulé dans des actifs non financiers (immobilisations corporelles, charges payées d'avance ou stocks détenus pour utilisation) afin d'établir le solde accumulé de l'excédent à la fin de l'exercice. La dette nette représente un fardeau pour les générations à venir et doit être recouvrée à même les revenus futurs. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers qui lui permet de satisfaire à ses obligations actuelles et futures et d'absorber tout déficit annuel prévu.

REVENUS ET CHARGES



* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs.

Les revenus et les charges se sont accrus de manière stable au cours des derniers exercices, portés par l'inclusion de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. Ils sont présentés plus en détail ci-dessous.

REVENUS PAR SOURCE

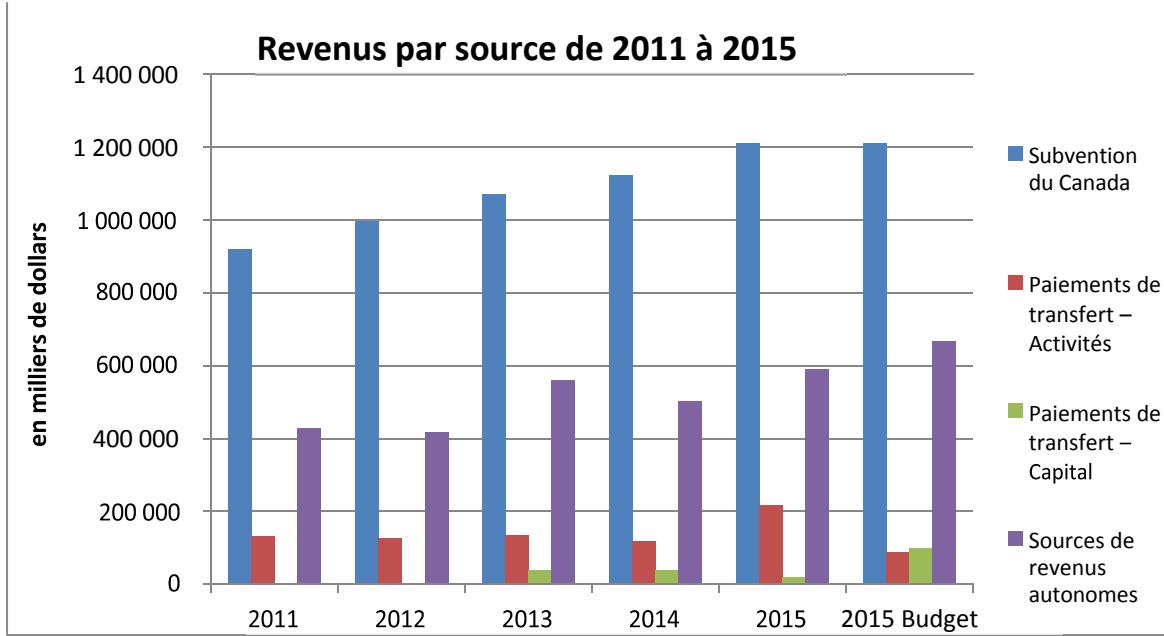
Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par l'entremise d'une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs d'importance sont surveillés de façon continue afin d'évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

- les taux de croissance des revenus et des charges;
- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés. Les revenus d'impôts des sociétés du GTNO sont volatils en raison de plusieurs facteurs, mais principalement parce qu'ils proviennent en majeure partie d'un petit bassin de contribuables du secteur des ressources, dont les revenus fluctuent énormément en fonction de la production et des prix des produits de base sur le marché international. Depuis le 1^{er} avril 2007, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne pondérée égale mobile de données de trois exercices qui est décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que l'impôt des sociétés, n'entraînent pas de conséquences correspondantes (à la hausse ou à la baisse) pour la subvention du gouvernement du Canada jusqu'aux deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice pendant lequel la modification a été apportée à la donnée en question. Par exemple, si l'impôt sur le revenu des sociétés était anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation de la subvention du gouvernement du Canada qui en découle serait reçue sous la forme de versements, correspondant à un tiers de l'insuffisance de l'actif, à chacun des trois exercices suivants.

La formule utilisée par Finances Canada pour répartir les revenus parmi les provinces et territoires peut faire en sorte que les montants alloués aux TNO aient peu à voir avec les activités économiques ténoises. Les revenus de placement et les gains (pertes) en capital composent une grande partie, voire parfois la majorité des revenus octroyés aux TNO, selon l'exercice.

Les paiements de transfert liés à l'achat où la construction d'une immobilisation corporelle sont constatés, conformément à la politique du GTNO, et comptabilisés après l'achèvement des travaux, lors de la mise en service. Il s'agit là d'un autre facteur important lié à l'imprévisibilité des revenus. La construction de la route reliant Inuvik et Tuk est un vaste projet à coûts partagés, qui comprend la comptabilisation des tronçons complétés lors de chaque exercice. Ainsi, les revenus sont plus élevés que le laissent constater les activités.



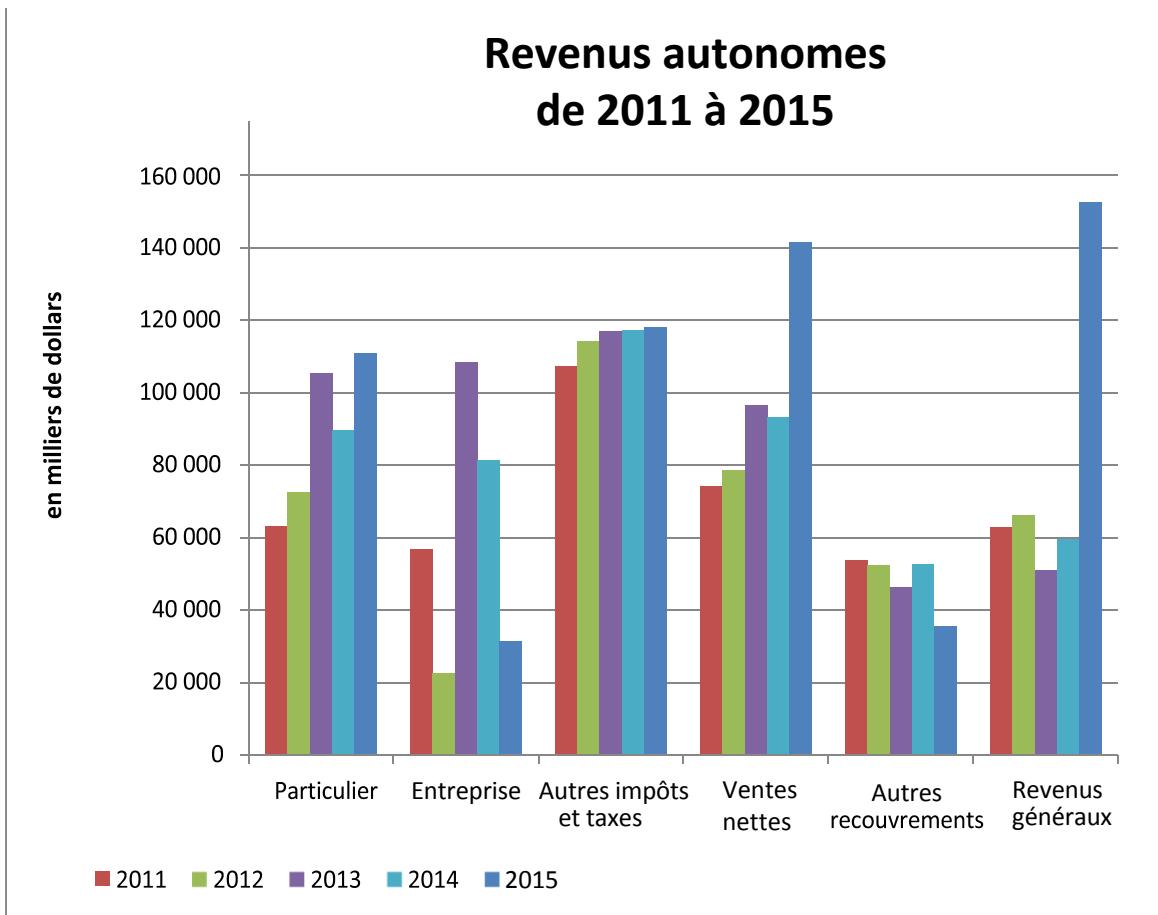
* Les revenus autonomes comprennent les recouvrements de charges de l'exercice précédent.

Le revenu total en 2014-2015 était de 2,032 milliards, ce qui représente une hausse de 27 millions de dollars ou de 2 % du budget initial. Cette croissance est attribuable à l'inclusion des revenus tirés des ressources et à l'augmentation de la subvention du gouvernement du Canada.

Subvention du Canada

La subvention du gouvernement du Canada était de 1,2 milliard de dollars en 2014-2015, soit 88 millions de plus qu'en 2013-2014. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout en 2014-2015 de 67,3 millions de dollars à la base de dépenses brutes relative au transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources non renouvelables, en vertu de l'entente qui s'y rattache.

La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année au moyen d'une formule, selon laquelle la subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de dépenses brutes (besoins de fonds) et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle revenus admissibles.



Revenus autonomes

Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, notamment les impôts des sociétés et des particuliers et les taxes sur le tabac, les carburants, les combustibles et les salaires, représentent en moyenne environ 29 % des revenus totaux, ce qui indique que le GTNO s'appuie sur les subventions du Canada. Les autres transferts de paiements provenant du Canada varient et représentent environ 11 % des revenus totaux. Pour la première fois, les résultats de l'exercice comprennent les revenus générés par la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest, soit 81 millions de dollars, ainsi qu'un revenu tiré des ressources de 63 millions de dollars.

À l'exception des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers, ainsi que les revenus tirés de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et des ressources (premier exercice), les autres revenus générés par le GTNO ont été généralement uniformes au fil du temps. Les revenus d'impôts des sociétés sont tributaires d'un petit bassin de contribuables importants qui rendent ce revenu volatile. Avec le temps, l'incidence des revenus tirés de la Société d'hydro des TNO et des ressources deviendra plus apparente.

Revenus tirés de ressources

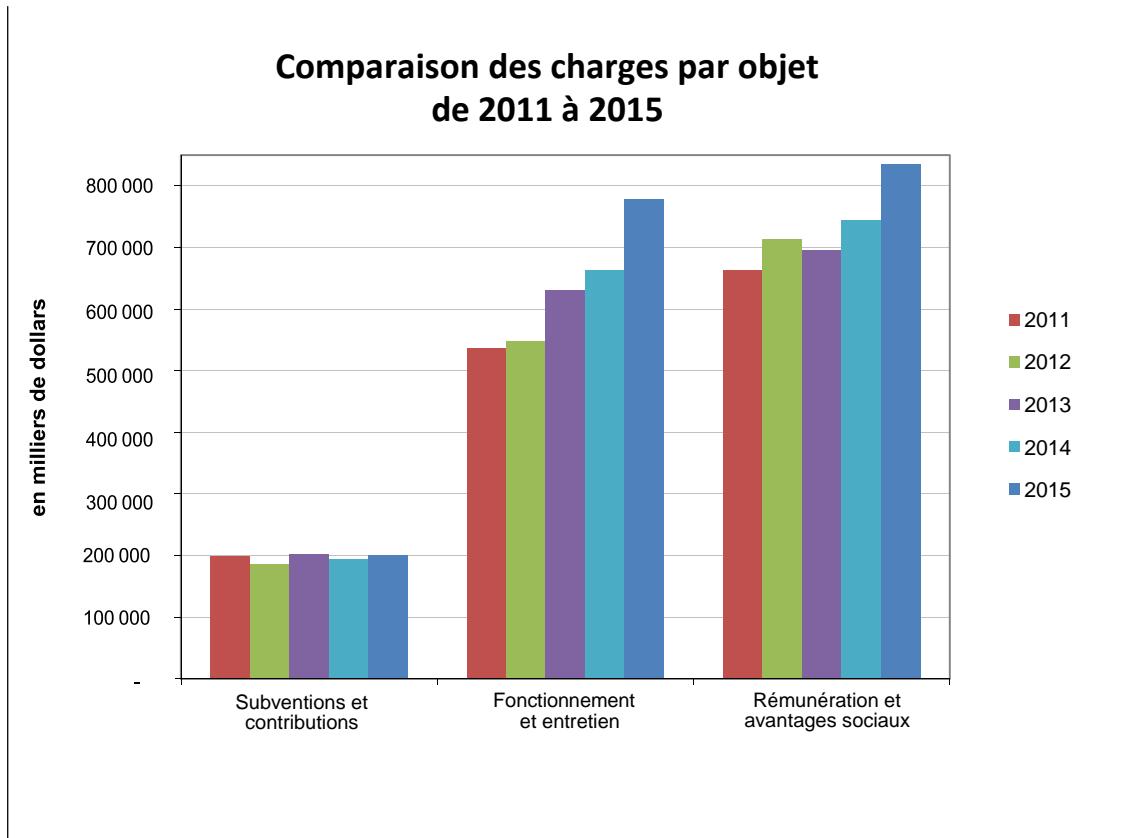
Historiquement, le GTNO n'a pas partagé les revenus provenant de ses ressources dans les TNO. Cependant, le 1^{er} avril 2014, le Canada a délégué la gestion et le contrôle des terres publiques, des ressources non renouvelables et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest, au commissaire des TNO. L'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest fournit un cadre pour un plan de gestion coordonnée des terres, des ressources et des droits à l'égard des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest, fondé sur la coopération, auquel participeront les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, permettant l'accès aux revenus tirés de ressources.

Les revenus tirés des ressources sont sujets à la volatilité et le flux des rentrées attendues pourrait fluctuer par rapport à la moyenne annuelle prévue. En outre, les revenus tirés des ressources non renouvelables sont générés suivant l'extraction et sont, par conséquent, limités. Pour ces raisons, les revenus provenant des ressources non renouvelables ne sont pas compris dans le budget de fonctionnement 2014-2015; ils seront utilisés pour financer les infrastructures, rembourser la dette et investir dans le Fonds du patrimoine des TNO.

Consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des TNO est le seul actionnaire de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. Au cours des dernières années, le gouvernement a octroyé des subventions importantes à la Société d'hydro des TNO en vue de contrer les hausses tarifaires. Il est prévu que des subventions supplémentaires seront éventuellement requises, d'où la dépendance économique à l'égard du GTNO ayant mené au reclassement de la société, qui passe de société d'État à autre organisme public (AOP) au sein des comptes publics consolidés du gouvernement. Antérieurement, la société était comptabilisée selon la méthode modifiée de la comptabilisation. Le gouvernement n'enregistrait que ses placements dans la société, réduit par les dividendes reçus et redressés pour refléter les bénéfices ou les pertes annuels de la société, après l'élimination des gains et des pertes interorganisationnels non réalisés. Au cours de l'exercice 2015, il a été établi que la Société d'hydro des TNO ne répondait plus à tous les critères définissant une société d'État. Ainsi, à compter du 1^{er} avril, les activités de la société sont entièrement consolidées pour être intégrées au périmètre comptable du gouvernement, sur une base prospective. L'inclusion de ces résultats, non seulement parmi les revenus, mais aussi les charges, les actifs et les passifs, commande une interprétation attentive des chiffres par rapport aux exercices précédents afin de permettre une réelle comparaison.

CHARGES PAR OBJET



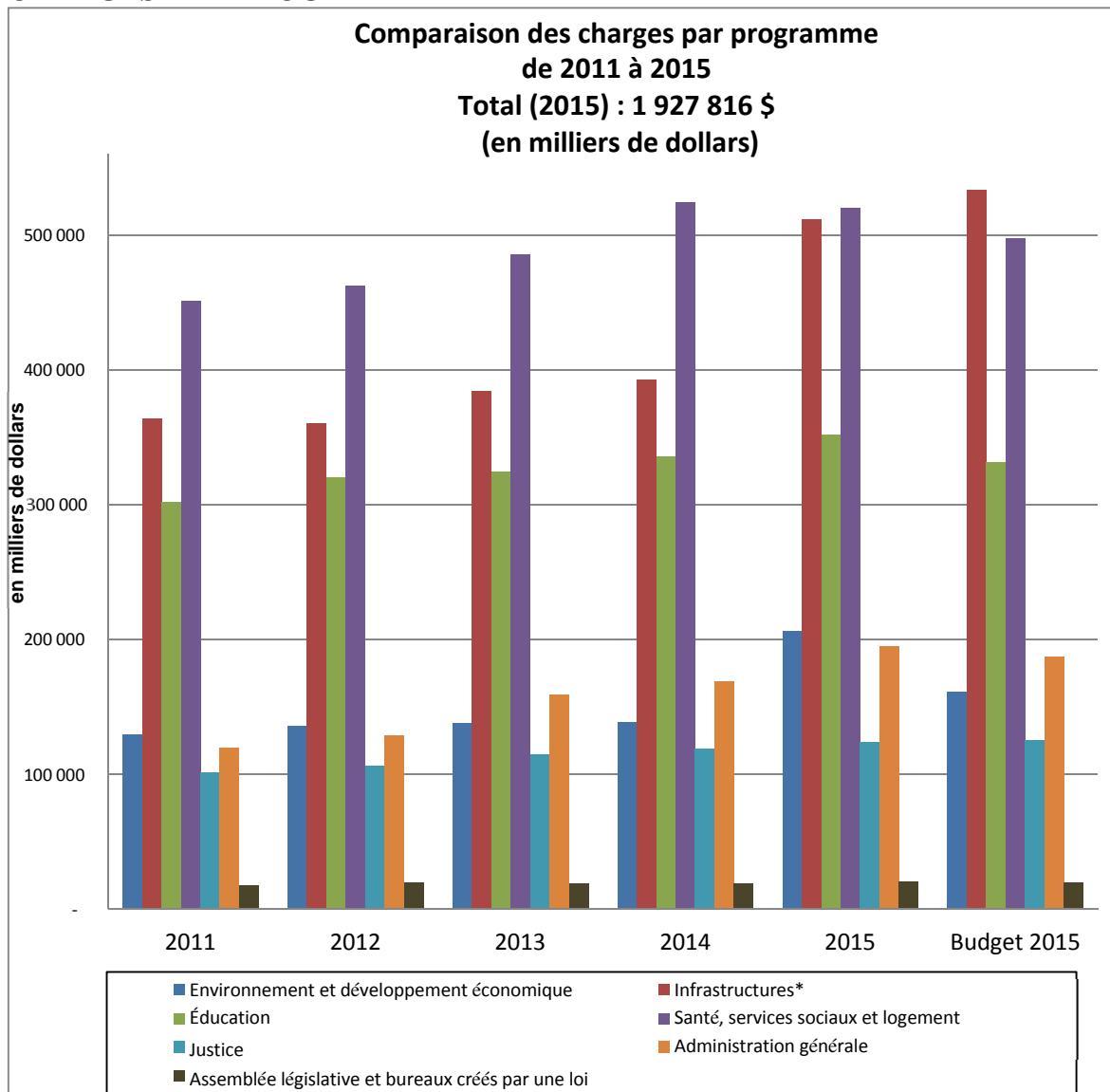
Le graphique ci-dessus nous informe sur les résultats de fonctionnement consolidés du GTNO. Les charges totales en 2014-2015 sont de 1,9 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 231 millions par rapport à 2013-2014.

Les montants comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes, qui sont présentés de façon consolidée à la section I des comptes publics, figurent maintenant dans les catégories « fonctionnement et entretien » et « rémunération et avantages sociaux » afin de mieux refléter la nature des charges. Ce classement ne modifie en rien le mode de financement des organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions. De nombreux éléments des ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent directement à des coûts fixes engagés par les bénéficiaires et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le GTNO ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes.

En outre, les engagements découlant de la location et les autres engagements communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés sont aussi des coûts fixes à long terme sur lesquels on ne peut exercer de pouvoir discrétionnaire à court terme.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, aussi bien concernant les dépenses en fonctionnement que pour ce facteur qui revêt une grande importance au moment de négocier les taux de rémunération et les avantages sociaux. Non seulement les salaires versés directement par le gouvernement sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers.

CHARGES PAR PROGRAMME



Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, soutien aux administrations communautaires, justice et habitation), et le reste, aux infrastructures, aux ressources naturelles et au développement économique. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

Les comparaisons suivantes par rapport au budget sont basées sur les plans initiaux et n'incluent pas de crédits supplémentaires.

Une évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs des employés a eu lieu en 2014-2015. Pour la première fois, les congés de maladie et les congés spéciaux sont inclus dans le passif, ce qui explique une grande partie des notes sur les programmes présentées ci-dessous.

Les charges liées à l'environnement et au développement économique totalisaient 206 millions de dollars en 2014-2015, soit 68 millions ou 49 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent, en raison du transfert des responsabilités. Aussi, les chiffres de 2014-2015 présentent un écart inférieur de 45 millions de dollars par rapport au budget, en raison des postes vacants et de la baisse des prix du pétrole et du gaz minant les activités d'exploration, neutralisé par l'augmentation des avantages sociaux futurs des employés.

Les dépenses d'infrastructure s'élèvent à 511 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente 119 millions ou 30 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent, étant donné la consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. Les chiffres de 2014-2015 reflètent un écart inférieur de 22 millions de dollars par rapport au budget en raison des postes vacants et de la comptabilisation de l'amortissement lié à la route allant d'Inuvik à Tuktoyaktuk (travaux terminés vs en cours).

Les dépenses en éducation totalisent 352 millions de dollars en 2014-2015, soit 16 millions ou 5 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent. Les chiffres de 2014-2015 reflètent un écart supérieur de 20 millions de dollars par rapport au budget, attribuable en partie à des dépenses imprévues dans le cas de litiges et à l'augmentation des avantages sociaux futurs des employés.

Les dépenses consacrées à la santé, aux services sociaux et au logement s'élèvent à 520 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente 4 millions ou 0,8 % de moins que le montant inscrit à l'exercice précédent. Les chiffres de 2014-2015 reflètent un écart supérieur de 22 millions de dollars par rapport au budget, attribuable à un retard dans la migration du centre de service technologique et dans la promotion des systèmes d'intervention en santé, ainsi qu'à l'augmentation des avantages sociaux futurs des employés.

Les dépenses en justice totalisent 124 millions de dollars en 2014-2015, soit 5 millions ou 4,3 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent. Les chiffres de 2014-2015 se rapprochent des montants prévus au budget.

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 194 millions de dollars en 2014-2015, soit 25 millions ou 15 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent. Les chiffres de 2014-2015 reflètent un écart supérieur de 8 millions de dollars par rapport au budget en raison de l'adoption des NCSP liées au passif environnemental, de l'augmentation des avantages sociaux futurs des employés et du partage non prévu au budget des revenus tirés des ressources avec les groupes autochtones.

Les dépenses liées à l'Assemblée législative et aux bureaux créés par une loi totalisent 20 millions de dollars en 2014-2015, soit 1,3 million ou 6,7 % de plus que le montant inscrit à l'exercice précédent. Les chiffres de 2014-2015 reflètent un écart supérieur de 971 000 dollars par rapport au budget, attribuable à l'augmentation des avantages sociaux futurs des employés.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. Le PIB est présenté en dollars chaînés. Les dollars chaînés correspondent à la mesure du PIB réel, ce qui signifie que l'effet des hausses de prix est exclu, établissant ainsi une comparaison directe de la quantité de biens et de services produits année après année; le PIB varie parce que la quantité des biens et des services varie également. Cette estimation est habituellement exprimée en prix de base, ce qui permet d'exclure l'incidence des impôts et des subventions de l'estimation. L'estimation du PIB présentée ci-dessous correspond aux prix du marché en dollars chaînés de 2007.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), Statistique Canada a estimé le PIB à 3,8 milliards de dollars pour 2014, ce qui représente une augmentation de 5,8 % par rapport à l'estimation de 2013, qui se chiffrait à 3,6 milliards de dollars. Cette augmentation découle des investissements dans le secteur pétrolier et gazier ainsi que des dépenses en immobilisations (construction) effectués durant l'année civile 2014.

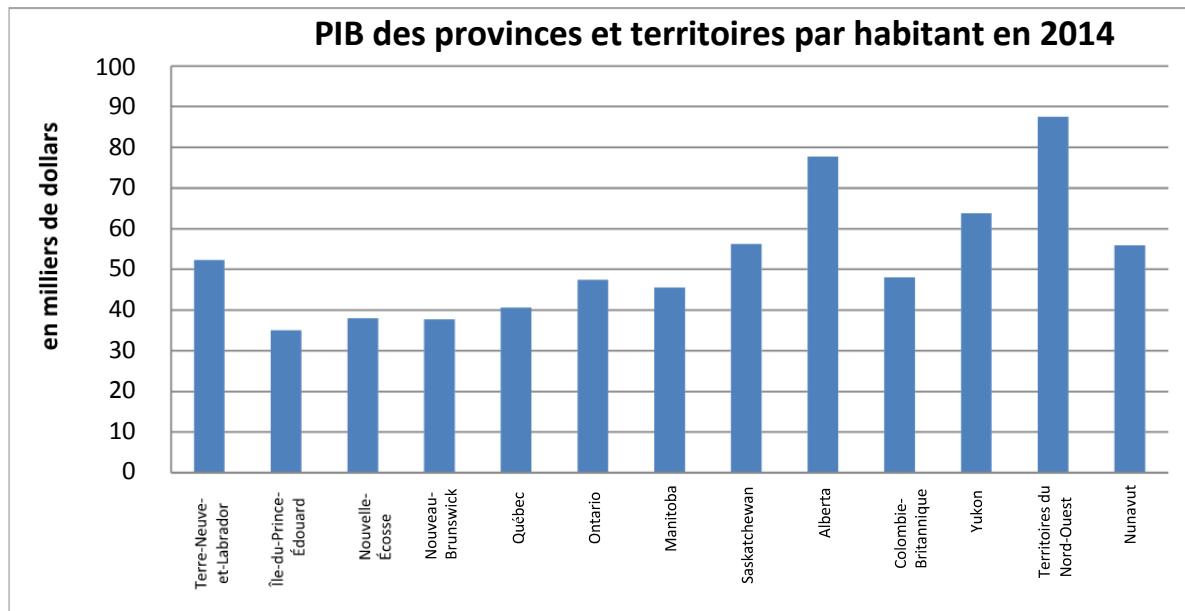
Produit intérieur brut aux prix courants, années civiles 2013 et 2014
 Canada, provinces et territoires
 Dollars chaînés de 2007 (en millions)

	2014	2013	Variation en pourcentage
Canada	1 747 709	1 705 553	2,5
Territoires du Nord-Ouest	3 849	3 639	5,8
Nunavut	2 018	1 953	3,3
Yukon	2 362	2 379	-0,7
Colombie-Britannique	222 868	215 901	3,2
Alberta	320 113	305 353	4,8
Saskatchewan	63 127	61 929	1,9
Manitoba	58 301	57 005	2,3
Ontario	648 352	631 068	2,7
Québec	334 103	329 038	1,5
Nouveau-Brunswick	28 436	28 530	-0,3
Nouvelle-Écosse	35 758	35 562	0,6
Île-du-Prince-Édouard	5 126	5 051	1,5
Terre-Neuve-et-Labrador	27 695	28 272	-2,0

Source : Statistique Canada

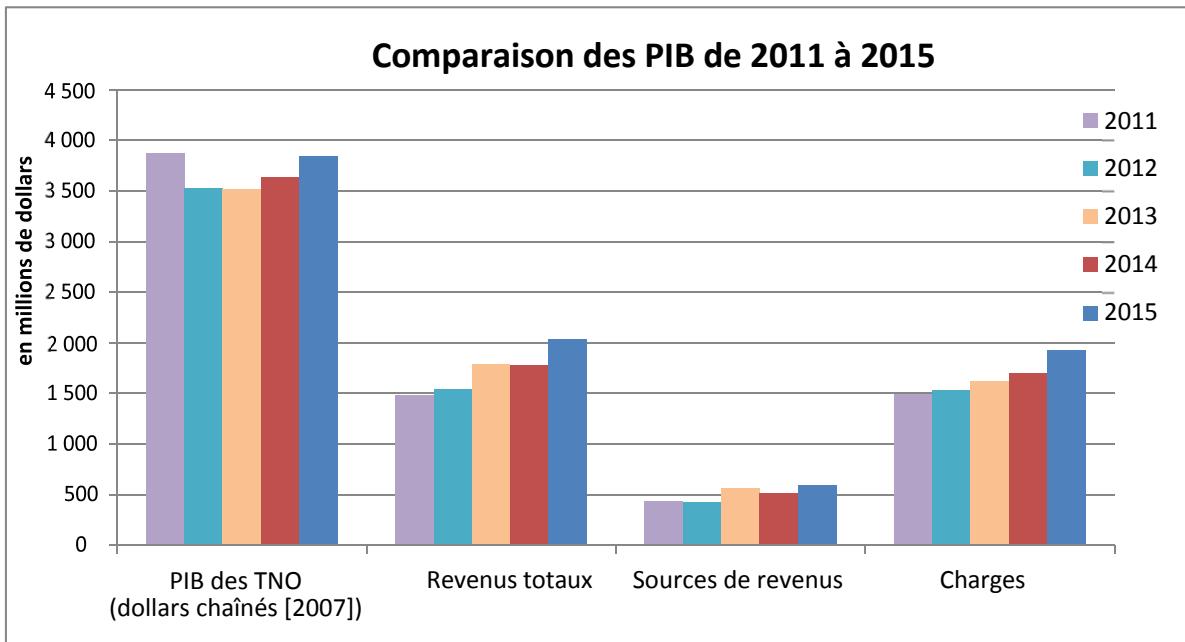
Remarque : La somme des données ne correspond pas au total puisque les dollars chaînés ne s'additionnent pas.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)



Selon les estimations des populations établies par Statistique Canada au 26 septembre 2014.

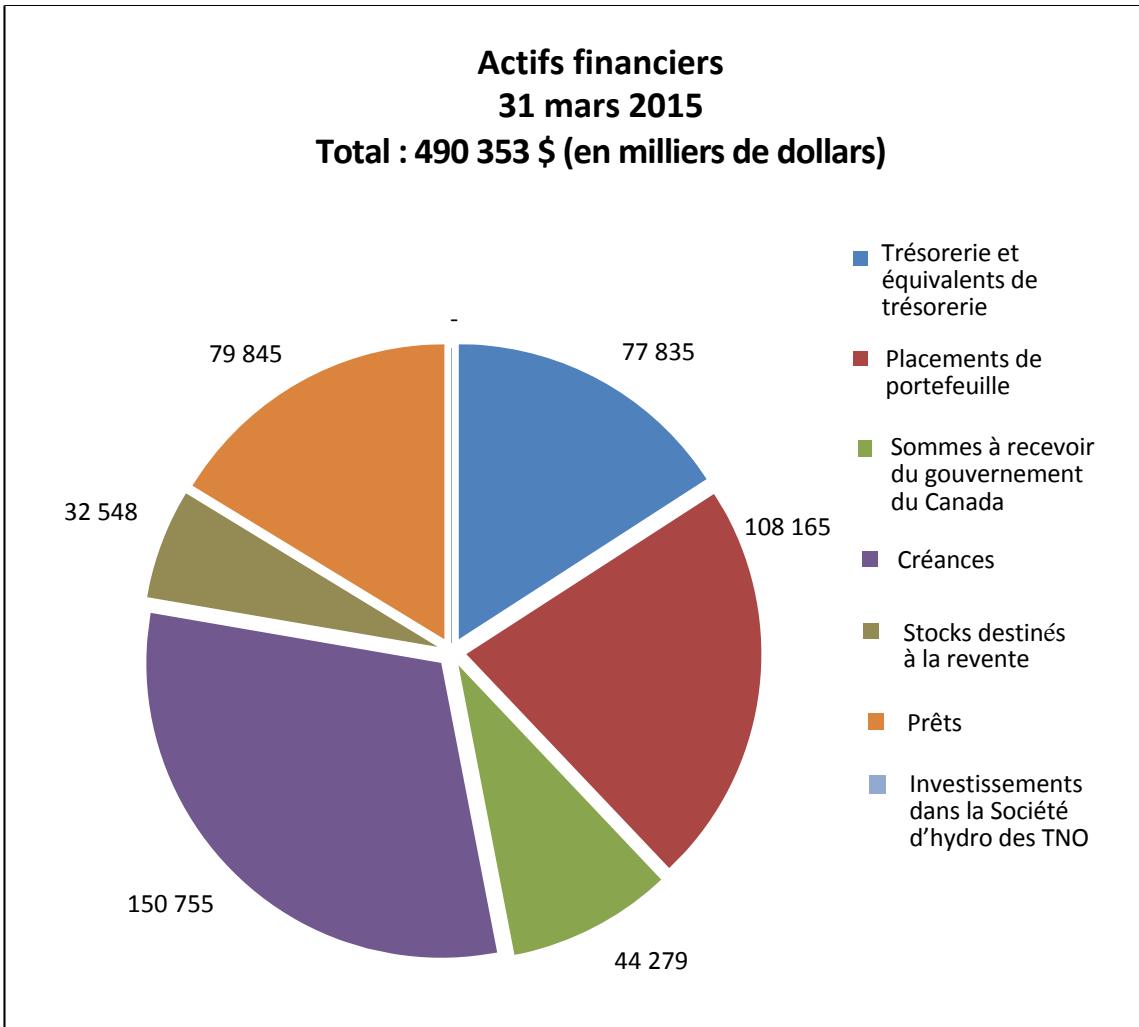
Les TNO présentent actuellement le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur important dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB et signifie que, malgré une population ténoise relativement limitée, l'économie des TNO est plus vaste que celle d'autres provinces et territoires.



* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont celles établies à la fin de l'exercice (soit le 31 mars de l'année suivante). Les données du PIB des TNO de 2014 ont été utilisées pour illustrer la situation de l'exercice 2015. Le revenu net des recouvrements fait partie des sources de revenus autonomes du GTNO.

SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers correspondent aux ressources disponibles que le GTNO peut convertir en trésorerie pour respecter certaines obligations ou financer des activités.

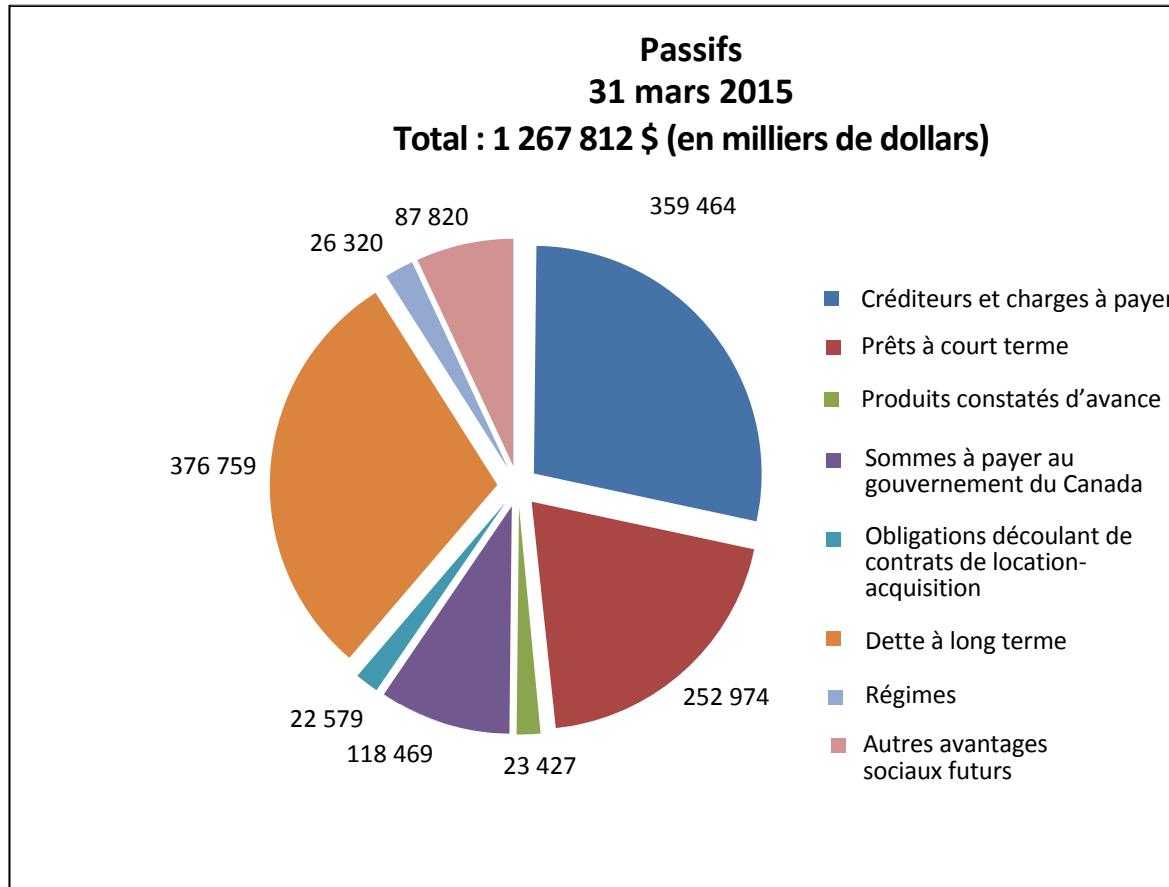


Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du gouvernement.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ 16 % de trésorerie. Avec le temps, les autres actifs financiers deviennent convertibles en trésorerie, allant de placements à relativement court terme et de stocks destinés à la revente, à des prêts à long terme. Progressivement, le solde de l'actif financier contribuera à la capacité du GTNO à s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante.

SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs représentent les obligations du GTNO envers d'autres parties relatives à des opérations ou des événements passés.



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du gouvernement.

Le GTNO détient actuellement environ 490 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de son passif, qui s'élève à approximativement 1,268 milliard de dollars. Une bonne partie du passif n'est pas exigible à court terme. Ce passif sera acquitté ultérieurement au moyen d'une combinaison d'actifs financiers à plus long terme – qui généreront de la trésorerie à une date ultérieure – et de trésorerie ou de créances qui seront générées dans le cadre des activités normales du GTNO et de revenus générés ultérieurement.

L'écart important entre les actifs financiers et les passifs du GTNO indique que celui-ci devra utiliser certains de ses produits futurs afin de respecter ses obligations actuelles.

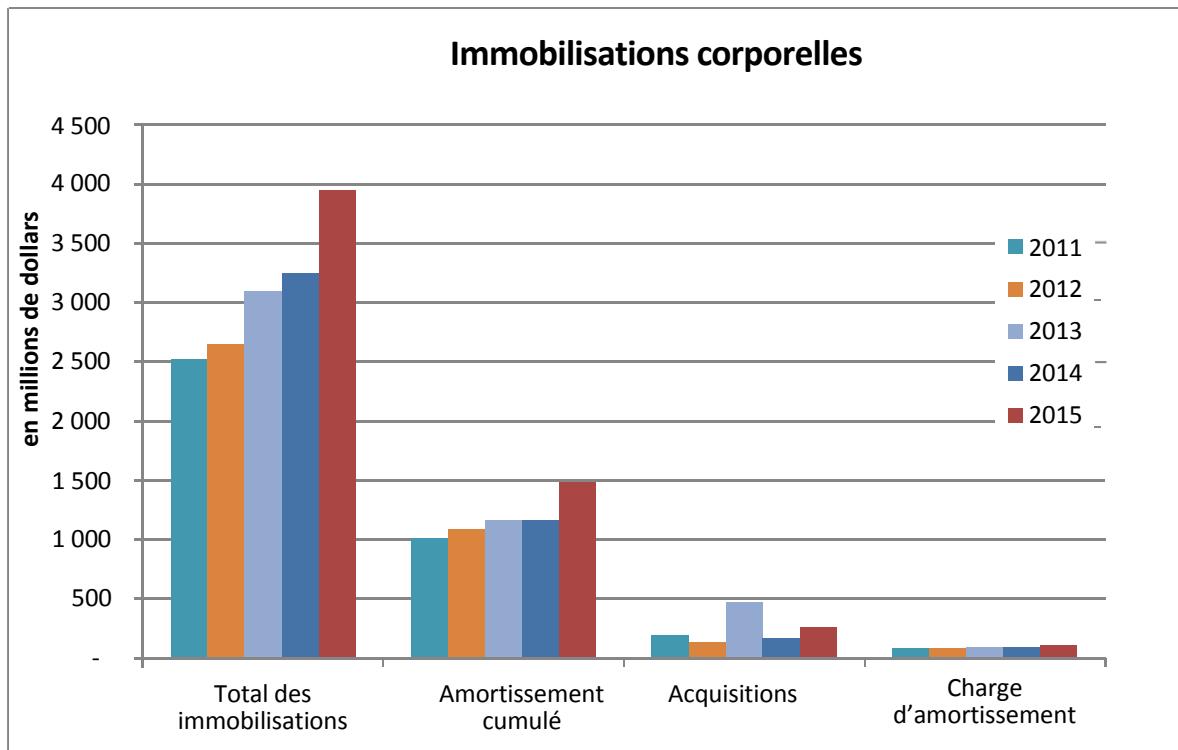
ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers représentent les ressources dont peut disposer le GTNO pour fournir des services ultérieurement. Ces actifs se composent d'immobilisations corporelles en grande partie, mais aussi de charges payées d'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent d'actifs achetés ou construits par le GTNO et d'actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers.

En vertu de cette politique, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous la forme d'un amortissement, sur l'estimation de leur durée de vie moyenne utile, dans l'état consolidé des résultats.



Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour les contributions potentiellement versées pour compenser leur coût. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, consultez le tableau A des états financiers consolidés à la section I des comptes publics.

Le GTNO planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de l'orientation, des priorités et de la stratégie budgétaire du GTNO. L'investissement doit être axé sur le maintien de la santé et de la sécurité des Ténois et de la durée de vie utile des actifs existants, en plus de permettre l'avancée des programmes.

Le gouvernement investit dans les infrastructures de deux façons :

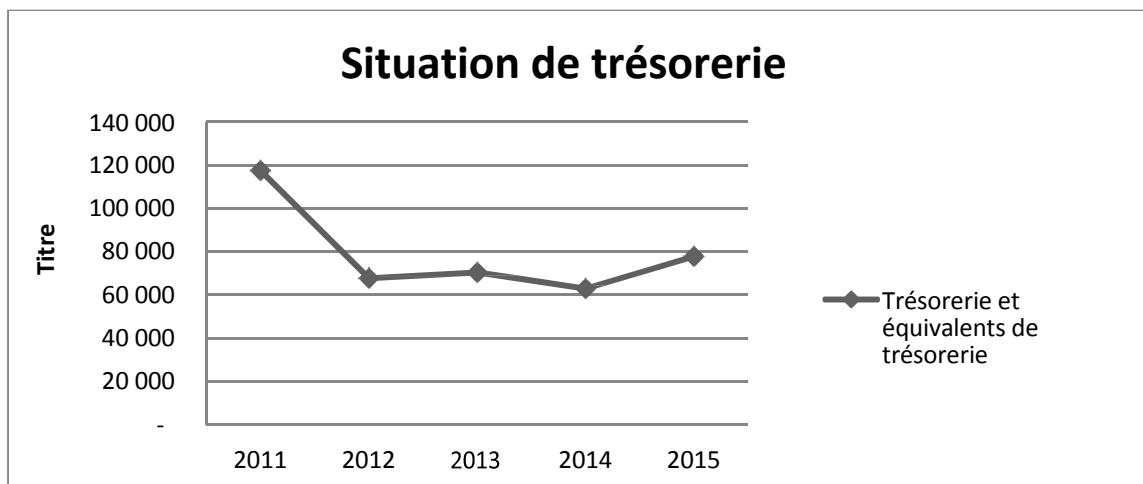
- en investissant dans le capital public; et
- en effectuant des transferts à de tierces parties, notamment aux municipalités, à des fins d'immobilisations.

Un compte rendu des types d'investissement en infrastructures se trouve dans le Tableau A des états financiers consolidés.

À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO représentent de 50 % à 60 % des besoins prévus en investissement aux fins du remplacement et de la croissance. Au cours de l'exercice 2015, le GTNO a mis en service de nouveaux actifs pour un montant de 256 millions de dollars (168 millions en 2014), les plus importants étant les tronçons complétés de la route allant d'Inuvik à Tuktoyaktuk. Cela est conforme à la politique du GTNO, qui consiste à prendre en compte la création d'une route une fois qu'elle est construite. Aucun amortissement n'est comptabilisé jusqu'à ce qu'il soit possible d'utiliser la route.

FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie présente les sources et l'utilisation de la trésorerie, ainsi que les placements temporaires au cours de l'exercice. Pendant l'exercice, la situation globale de trésorerie du GTNO a augmenté de 29 millions de dollars, passant de 63 millions en 2013-2014 à 78 millions en 2014-2015. La consolidation avec la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest compte pour 2,3 millions de dollars dans l'augmentation de la trésorerie.



Les activités de fonctionnement constituent la principale source de trésorerie. Les autres sources comprennent la répartition des placements du portefeuille et les produits tirés des prêts à court terme. La trésorerie a été principalement utilisée pour financer un investissement de 256 millions de dollars en immobilisations corporelles, qui s'inscrit dans l'engagement du GTNO à investir dans les infrastructures territoriales, ainsi que dans les installations destinées à l'éducation et aux soins de santé. Pour en savoir plus, consulter l'état des flux de trésorerie à la section I des comptes publics.

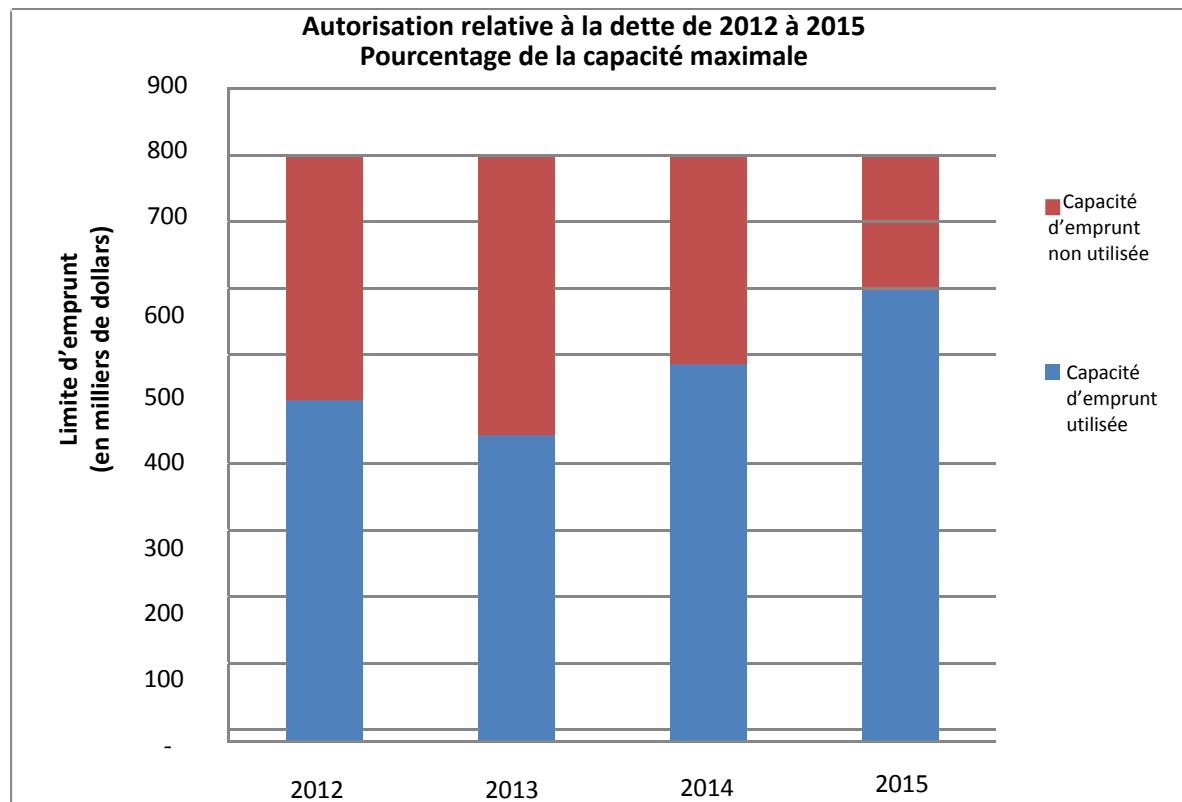
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

Depuis l'exercice 2011-2012, la limite d'emprunt du TNO est fixée à 800 millions de dollars en vertu de l'article 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*.

Les pressions découlant de l'état général de l'économie et du désir du GTNO de combler les déficits en matière d'infrastructures aux Territoires du Nord-Ouest font que le GTNO négocie sans cesse une augmentation supplémentaire de la limite d'emprunt autorisée afin d'assurer une planification à long terme pour les TNO. En mai 2015, le GTNO a négocié avec succès une augmentation de 500 millions de dollars de la limite d'emprunt, qui s'élève maintenant à 1,3 milliard de dollars pour l'exercice 2015-2016 et au-delà.

Considérant l'éventuelle nécessité de recourir ultérieurement à un emprunt, le GTNO a adopté en 2005 une *politique de responsabilité financière* afin d'orienter les décisions futures relatives aux emprunts et d'accroître sa flexibilité quant à la planification de ses besoins futurs en matière d'infrastructure. Dans le cadre de sa stratégie budgétaire, le GTNO a obtenu la notation Aa1 de Moody's Investors Service pour l'aider à prendre des décisions si le GTNO envisageait de contracter une dette. Le plan d'immobilisations actuel comprend des projets qui seront entièrement financés par le GTNO en vertu de la politique de PPP du GTNO.

L'emprunt consolidé, aux fins de la limite d'emprunt, comprend les dettes de toutes les organisations gouvernementales qui sont incluses dans les comptes publics consolidés. De plus amples renseignements sont fournis à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.



Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructure. Afin de garantir sa viabilité financière à long terme et de pouvoir investir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins en infrastructure hautement prioritaires, le GTNO a élaboré une *politique de responsabilité financière*. De tels investissements annuels doivent être financés dans une proportion minimale de 50 % par la trésorerie générée par les activités. Au maximum, 50 % des investissements en infrastructure annuels peuvent être financés par des fonds empruntés et les paiements annuels du service de la dette (capital et intérêts). Cette somme ne doit pas dépasser 5 % des revenus totaux. Le GTNO est ainsi tenu de planifier et de réaliser, de façon constante, des excédents de fonctionnement suffisants pour financer 50 % des investissements en immobilisations et assumer le service de la dette sur les sommes empruntées.

De récentes modifications dans les critères de comptabilisation liés aux transferts du Canada, visant l'acquisition ou la construction d'un élément d'immobilisation corporelle, ont pour effet d'accroître la complexité et la volatilité associées à la détermination des revenus. Auparavant, ces transferts étaient comptabilisés comme des produits constatés d'avance et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation, estompant l'incidence des contributions de tiers. Les normes actuelles exigent que le plein montant de la contribution soit comptabilisé en cours de construction ou après. Le GTNO comptabilise ce revenu selon le critère d'achèvement. En d'autres mots, il comptabilise des revenus qui ont déjà été entièrement dépensés lors de l'acquisition ou de la construction d'immobilisations corporelles. L'incidence de ces fonds doit être ajustée en vue de déterminer quelle portion de la trésorerie générée par les activités peut servir dans l'investissement en infrastructure.

La politique de responsabilité financière responsabilise le GTNO à l'égard de son niveau d'emprunt en établissant des critères de rendement en matière de gestion de la dette qui visent à garantir que la dette totale du GTNO ne dépasse pas la capacité de celui-ci à la rembourser au fur et à mesure qu'elle devient exigible. La politique d'emprunt du GTNO ainsi que les critères de mesure du rendement en matière de gestion de la dette seront examinés et mis à jour une fois par année.

Les critères de gestion de la dette, définis dans la politique, comptent parmi les indicateurs de la situation financière présentés ci-après.

INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

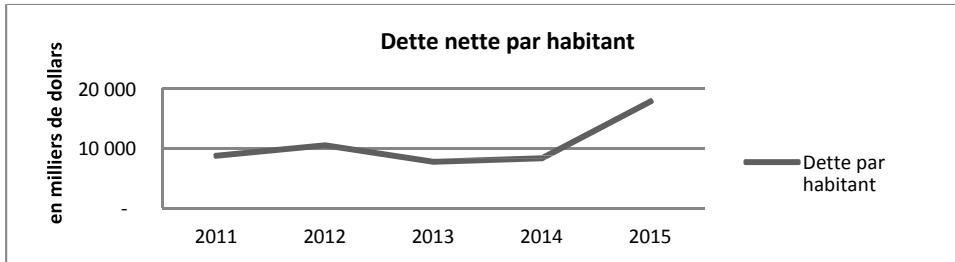
La situation financière d'un gouvernement rend compte de sa santé financière ou de sa capacité à assumer ses obligations actuelles, qu'il s'agisse de fournir des services publics ou de respecter les engagements financiers envers les créanciers, les employés et autrui. Ci-dessous, l'évaluation de la situation financière du GTNO repose sur trois éléments : la viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité.

Pour la première fois, la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest, une importante entité gouvernementale, a fait l'objet d'une consolidation. Ainsi, les résultats de l'exercice sont biaisés. Avec le temps, il sera possible de comparer la tendance.

- **Viabilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.

Dette nette par habitant

- i) La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Toute baisse du ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé.

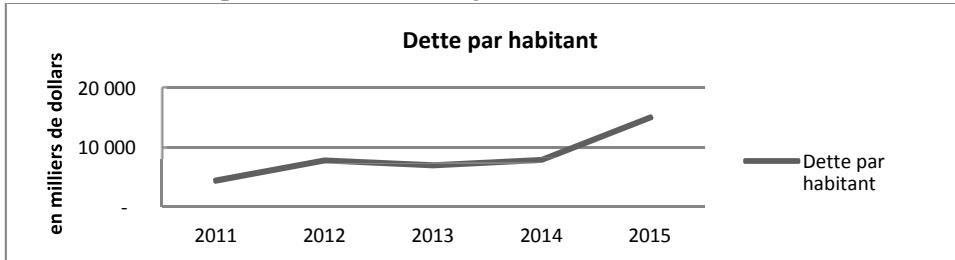


Au cours de 2014-2015, la dette nette des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 113 %, passant de 8 347 \$ à 17 834 \$ par habitant.

Les résultats du présent exercice sont touchés par l'augmentation de la dette nette attribuable à la consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (voir la note 3 dans les comptes publics consolidés).

Dette par habitant

- ii) La dette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Toute baisse du ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé.

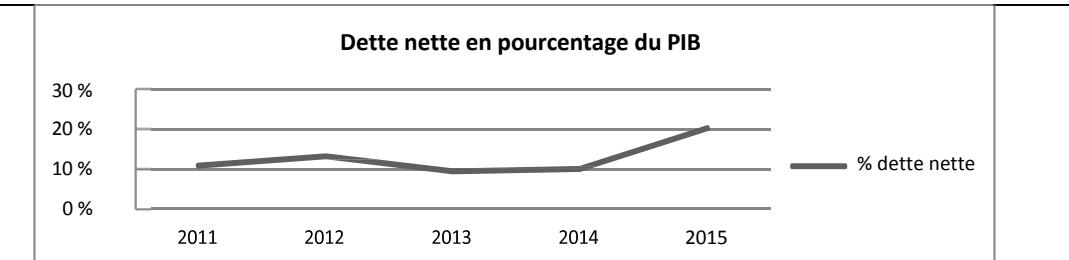


Au cours de 2014-2015, la dette des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 89 %, passant de 7 894 \$ à 14 981 \$ par habitant.

Antérieurement, les comptes publics consolidés ne comprenaient pas la dette de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. La société a fait l'objet d'une consolidation totale le 31 mars 2015, ce qui entraîne une hausse de la dette par habitant.

Dette nette par rapport au PIB des Territoires du Nord-Ouest

- iii) La dette nette en pourcentage du PIB des TNO est une mesure servant à calculer l'évolution de la dette par rapport à la croissance économique, qui – idéalement – dépasse la croissance de la dette publique. Un ratio en baisse reflète une amélioration soutenue de la situation financière.

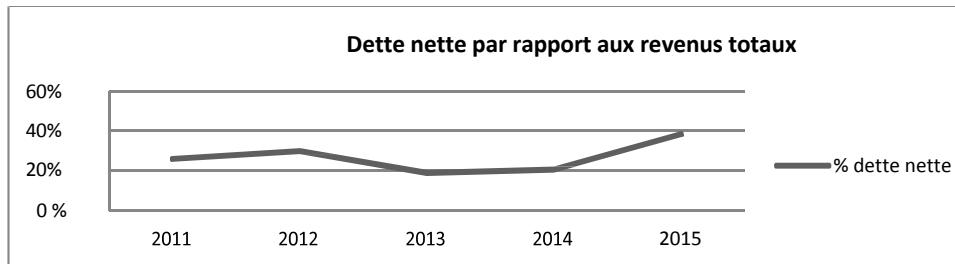


Au cours de 2014-2015, la dette nette des TNO a augmenté, passant de 9,50 % du PIB à 20,30 % du PIB.

Comme indiqué à la page précédente, la consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest a eu une incidence sur les résultats de l'exercice. Hormis ce changement, l'économie territoriale est restée relativement stable au cours des cinq exercices précédents.

Dette nette par rapport aux revenus totaux

- iv) Le ratio de la dette nette par rapport aux revenus totaux est un indicateur de la variation de la dette en proportion de l'évolution des revenus. Un ratio décroissant indique, favorablement, que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette. Un ratio moindre reflète une viabilité accrue, puisqu'il faudra moins de temps pour éliminer la dette nette.

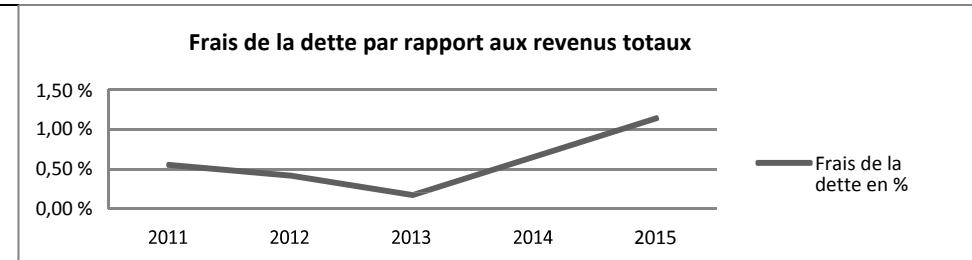


La dette nette du GTNO a augmenté, passant de 25,87 % en 2011 à 38,26 % en 2015. L'augmentation de ce ratio signifie que les revenus annuels du gouvernement ne suffisent pas à financer les opérations courantes ou une partie des dettes antérieures; cependant, toute analyse devrait aussi considérer l'incidence de la consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest lors de l'exercice.

- **Flexibilité :** la mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes ou en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à respecter ses engagements croissants.

Coût du service de la dette (intérêt) par rapport aux revenus totaux

- v) Les frais de service de la dette calculés en pourcentage du revenu total constituent un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique que plus de fonds peuvent être affectés aux services publics.

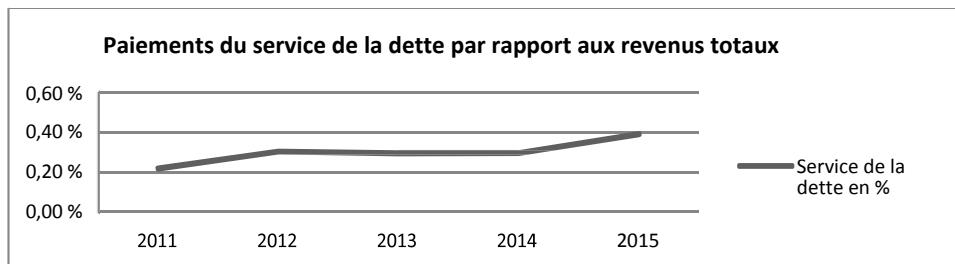


Avant 2014-2015, le GTNO bénéficiait d'une situation enviable puisqu'il devait consacrer moins de 1 % de l'ensemble de ses revenus au service de sa dette totale. En 2014-2015, le GTNO a procédé à la consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et augmenté ses dépenses, qui sont passées en frais de la dette à quelque 1,13 cent pour chaque dollar de revenus, comparativement à 0,65 cent en 2013-2014. Cette hausse indique que le GTNO dispose de moins de ressources pour fournir des services si les revenus n'augmentent pas.

La *politique de gestion responsable des finances* du GTNO exige que le pourcentage mentionné ci-dessus soit l'un des paramètres dont il faut rendre compte pour garantir que toute nouvelle dette assumée n'ait pas d'incidence sur la viabilité à long terme du GTNO. En vertu de la *politique de gestion responsable*, les paiements destinés au remboursement de la dette du gouvernement ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

Paiements pour le service de la dette par rapport aux revenus totaux

- vi) Calculé sur 12 mois, le ratio des paiements du service de la dette par rapport au total des revenus reflète la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux remboursements de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique que plus de fonds peuvent être affectés aux services publics. En vertu de la *politique de gestion responsable*, ce ratio ne doit pas dépasser 5 %.

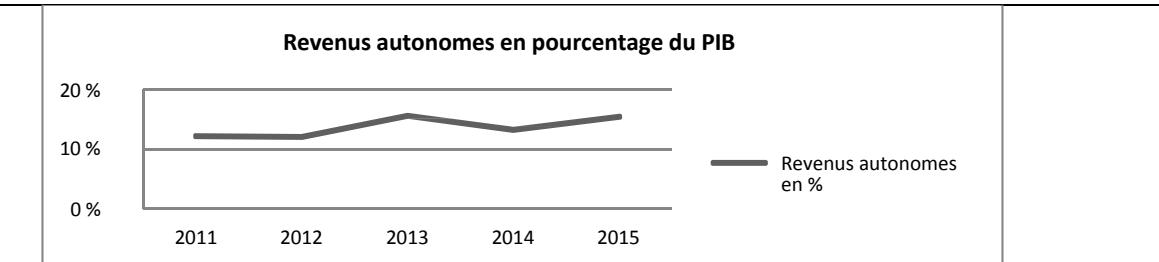


Les paiements du service de la dette à court terme pour l'exercice ne figurent pas dans le graphique ci-dessus, car les paiements sont versés au fil des emprunts et ne reflètent pas les sommes annuelles versées pour le service de la dette. Le montant total versé en 2015 est de 1 761 millions de dollars (1 026 millions en 2014) et le montant total emprunté en 2015 est de 1 986 millions de dollars (1 172 millions en 2014). Les montants payés en 2015 tiennent compte des modifications apportées à la ligne de crédit de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest.

Les paiements pour le service de la dette à long terme en pourcentage des revenus totaux sont restés relativement stables.

Revenus autonomes par rapport au PIB

- vii) Le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB indiquent dans quelle mesure le GTNO tire un revenu de l'économie en s'appuyant sur des sources autonomes. L'augmentation de ce ratio indique que le revenu autonome du GTNO croît plus rapidement que l'économie, limitant ainsi la flexibilité d'accroître les revenus sans ralentir la croissance économique.

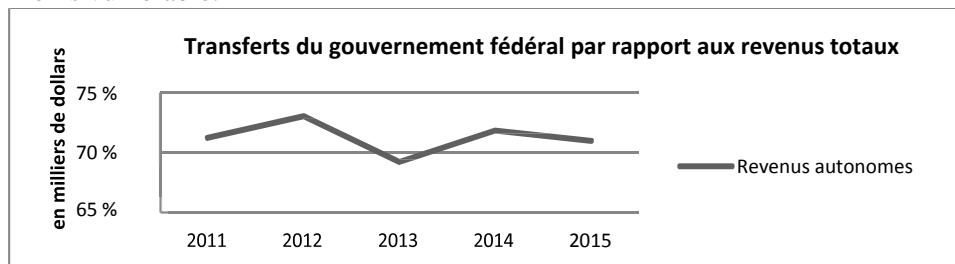


Comme le montre le graphique ci-dessus, les revenus autonomes en pourcentage du PIB sont demeurés relativement stables au cours des cinq derniers exercices, ce qui signifie que le GTNO n'a pas modifié de manière importante ses exigences sur le plan économique.

- **Vulnérabilité :** la mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant nationales qu'internationales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

- viii) Le ratio des transferts reçus du gouvernement fédéral, y compris les subventions, en pourcentage des revenus totaux, est un indicateur du degré de vulnérabilité du GTNO à l'égard des transferts fédéraux. Un ratio décroissant indique généralement que le GTNO est moins dépendant des transferts en ce qui a trait au financement de ses programmes, ce qui le rend moins vulnérable.



En 2014-2015, 71 % des revenus totaux provenaient des transferts du gouvernement fédéral. La capacité du GTNO à financer des programmes et des services essentiels en comptant sur ses sources de revenus autonomes est restée relativement stable au cours des derniers exercices.

ENTENTE SUR LE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX TERRES ET AUX RESSOURCES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le 1^{er} avril 2014, le Canada a délégué la gestion et le contrôle des terres publiques, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest, au commissaire des TNO. L'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest fournit un cadre pour un plan de gestion coordonnée des terres, des ressources et des droits à l'égard des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest, fondé sur la coopération, auquel participeront les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, permettant l'accès aux revenus tirés de ressources. Cette entente a été signée le 25 juin 2013.

Faits saillants concernant les activités du GTNO suivant l'entrée en vigueur de l'entente :

- Le ministère de l'Administration des terres a été créé le 1^{er} avril 2014 pour gérer et administrer les terres publiques.
- Aucun passif environnemental ni créance n'a été transféré au GTNO dans le processus de transfert.
- 135 postes ont été transférés au gouvernement territorial.
- La subvention du gouvernement du Canada a augmenté pour permettre le financement de responsabilités supplémentaires.
- Le GTNO partage maintenant les redevances liées à l'exploitation des ressources situées sur les terres territoriales (excluant les montants des revendications territoriales des Tlicho, des Gwich'in et des Sahtu).

Le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources et l'administration des redevances liées aux accords sur les revendications territoriales ont été confiés au GTNO dans le cadre du transfert de responsabilités. Le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources est décrit ci-dessous.

Le partage des recettes tirées de l'exploitation consiste à distribuer les redevances reçues pour toute activité liée aux mines, à l'exploitation en carrière, au pétrole et au gaz pratiquée aux Territoires du Nord-Ouest. Des paiements sont versés aux groupes autochtones chaque trimestre de l'année civile.

En vertu de l'*Entente sur le transfert des responsabilités*, le Canada et le GTNO partagent les revenus tirés des ressources. Une décision interne a été prise concernant le partage des revenus tirés des ressources;

- 25 % des droits conférés au GTNO seront partagés avec les organisations autochtones signataires de l'entente sur les revendications territoriales; et
- le reste sera investi dans le Fonds du patrimoine des TNO en vue d'éponger la dette à long terme et de soutenir les infrastructures.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le GTNO est assujetti à des risques et à des incertitudes découlant de variables sur lesquelles il n'a aucun contrôle direct. Ces risques et incertitudes comprennent ce qui suit :

- changement de facteurs économiques, comme la croissance ou un ralentissement de l'économie, les prix des produits de base et des ressources non renouvelables, l'inflation, les taux d'intérêt, la concurrence des marchés, les changements démographiques, le revenu des particuliers et les ventes au détail;
- exposition au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité;
- changement lié aux transferts du gouvernement fédéral;
- utilisation des services publics;
- événements imprévus, comme une situation météorologique inhabituelle, une catastrophe naturelle ou tout autre sinistre;
- attaques malveillantes ou criminelles, de nature informatique ou physique, causant éventuellement une interruption des activités, une atteinte à la protection de renseignements confidentiels et la perte ou l'endommagement d'information, d'installations et d'équipement;
- définition et quantification des passifs environnementaux;
- facteurs susceptibles d'empêcher la livraison sécuritaire de produits et services;
- résultats de litiges, de négociations, d'un arbitrage ou de négociations avec de tierces parties;
- changements visant les résultats comptabilisés lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus, comme mentionnés dans la note 2 des états financiers;
- modification des normes comptables.

Le GTNO s'appuie sur les prévisions de banques et de sociétés privées afin d'élaborer des hypothèses sous-jacentes pour formuler des prévisions fiscales, à la fois dans le cadre du budget et tout au long de l'exercice.

Pour que le GTNO puisse surmonter ses défis en fait de croissance et maintenir un avantage concurrentiel, il lui faut d'abord entretenir les éléments d'infrastructure territoriaux et investir dans ceux-ci en vue de soutenir l'expansion.

La gestion du risque liée à la dette publique est abordée dans les notes afférentes aux états financiers.